

D 30349/1-9



Bureau d'études  
Assainissement - Environnement  
Urbanisme - Valorisation Agricole



  
agence  
de l'eau  
rhône méditerranée & corse

2-4, allée de Lodz  
69363 LYON Cedex 07

Tél. 04 72 71 26 00 - Fax 04 72 71 26 01

**SYNDICAT DES EAUX  
DE LA BASSE ARDECHE**



**MOYENNE VALLÉE DE L'ARDÈCHE (lot n°3)**

**SCHÉMA GÉNÉRAL D'ASSAINISSEMENT**

**Volet 1 :  
PRISE EN COMPTE  
DU MILIEU NATUREL**

**Rapport définitif**

N° FL CP7-3048 juillet 2007

**SESAER**

SIÈGE SOCIAL : 10 rue Saint Nicolas, 79120 LEZAY - Tél. : 05-49-29-23-23 - e-mail : info@sesaer.fr - Télécopie : 05-49-29-23-24  
ANTENNE SUD-OUEST : Maison d'Hôte du Paloumé, 64150 MOURENX - Tél : 05-59-71-75-07 - Télécopie : 05-59-71-74-89  
ANTENNE OUEST : 8, Rue Saint Roch, 35390 LE GRAND FOUGERAY - Tél : 02-99-08-44-99 - Télécopie : 02-99-08-42-26  
ANTENNE RHONE ALPES : 18, Place Vaugelas, 01800 MEXIMIEUX Tél : 04 74 46 71 62 - Télécopie : 04 74 46 79 41  
ANTENNE SUD : "ZA de Roumagnac", 81600 GAILLAC - Tél. : 05-63-57-19-09 - e-mail : sud@sesaer.fr - Télécopie : 05-63-57-12-92  
ANTENNE CENTRE : 3 bis, route de Parentignat, 63500 ISSOIRE - Tél. : 04-73-55-95-90 - e-mail : centre@sesaer.fr - Télécopie : 04-73-55-95-91  
SAS au capital de 449 918 € Site internet : www.sesaer.fr

**TABLE DES MATIERES**

<b>I- LA MOYENNE VALLÉE DE L'ARDÈCHE : CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES.....</b>	<b>3</b>
I-1 SITUATION GENERALE - RESEAU HYDROGRAPHIQUE - ALIMENTATION EN EAU POTABLE	3
I-11. SITUATION GENERALE.....	3
I-12. LE CLIMAT.....	3
I-13. LE RESEAU HYDROGRAPHIQUE.....	3
I-14. LE SDAGE, LA DCE ET LES CONTRAINTES REGLEMENTAIRES.....	4
I-15. ZONES SENSIBLES REPERTORIEES.....	5
I-16. USAGES DE L'EAU.....	5
I-2 DONNEES DEMOGRAPHIQUES.....	6
I-3 ACTIVITES GENERATRICES D'EAUX USEES.....	7
I-31. EAUX USEES DOMESTIQUES.....	7
I-32. ACTIVITES INDUSTRIELLES, ARTISANALES ET AGRICOLES.....	8
<b>II - LA QUALITÉ DES EAUX DE SURFACE : DONNÉES DISPONIBLES</b>	<b>9</b>
II-1 L'ARDECHE.....	9
II-11. ETAT CHIMIQUE.....	9
II-12. DONNEES PHYSICO CHIMIQUES.....	9
II-13. DONNEES BIOLOGIQUES.....	10
II-14. DONNEES BACTERIOLOGIQUES.....	11
II-15. ELEMENTS LIES A L'HYDROMORPHOLOGIE.....	11
II-2 LA LIGNE.....	11
II-21. DONNEES PHYSICO CHIMIQUES.....	11
II-22. DONNEES BIOLOGIQUES.....	12
II-23. DONNEES BACTERIOLOGIQUES.....	12
II-3 LA BEAUME.....	13
II-31. DONNEES PHYSICO CHIMIQUES.....	13
II-32. DONNEES BIOLOGIQUES.....	13
II-33. DONNEES BACTERIOLOGIQUES.....	13
<b>III - IMPACTS SUR LE MILIEU NATUREL : ETUDE PAR SECTEURS</b>	<b>14</b>
III-1 DONNEES SUR L'ASSAINISSEMENT EXISTANT.....	14
III-11. ASSAINISSEMENT COLLECTIF.....	14
III-12. ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF.....	14
III-2 OBSERVATIONS DE TERRAIN.....	16
III-21. OBJECTIFS.....	16
III-22. METHODOLOGIE.....	16
III-23. RESULTATS.....	16
III-24. SYNTHESE ET PROPOSITIONS.....	17

**ANNEXES**

## AVANT PROPOS

Mettant en œuvre l'article 35 de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, le SEBA (Syndicat des Eaux de la Basse Ardèche) a intégré à l'élaboration des schémas d'assainissement de son territoire une prise en compte motivée du milieu naturel et de sa préservation. Il s'agit donc, *concernant l'environnement*, de mener en priorité des actions bénéfiques pour le milieu et dont on pourra évaluer les effets. Cet aspect ne constitue bien sûr que l'un des critères de décision, parmi ceux qui s'imposent au maître d'ouvrage (salubrité publique, ...).

Le présent document présente, pour le secteur d'étude « Moyenne vallée de l'Ardèche », une analyse de l'état actuel du milieu naturel qui s'appuie :

- d'une part, pour le bassin versant de l'Ardèche, sur les données chiffrées déjà disponibles,
- d'autre part, pour des sous-bassins restreints, sur des observations visuelles pratiquées en période d'étiage.

Complétée par des éléments techniques, administratifs ou financiers, cette analyse permet de dégager les priorités d'action pour les communes de la « Moyenne vallée de l'Ardèche ».

Le Syndicat des eaux, conducteur de l'opération et Maître d'Ouvrage, la DDASS, DDAF ainsi que l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse et le Conseil Général de l'Ardèche, partenaires techniques et financiers, ont assuré le suivi de cette étude.

## I - LA MOYENNE VALLÉE DE L'ARDÈCHE : CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

### I-1 SITUATION GENERALE - RESEAU HYDROGRAPHIQUE - ALIMENTATION EN EAU POTABLE

#### I-11. SITUATION GENERALE

La « Moyenne vallée de l'Ardèche » est localisée au sud du département de l'Ardèche, à une dizaine de km au sud d'Aubenas. Elle comprend les communes de Balazuc, Chauzon, Labeaume, Pradons, Ruoms et Sampzon, et s'étend sur 7 600 ha environ.

Traversé du nord au sud par l'Ardèche, le bassin est desservi par la route départementale 579 qui suit la rivière sur sa rive gauche et relie Aubenas à Vagnas.

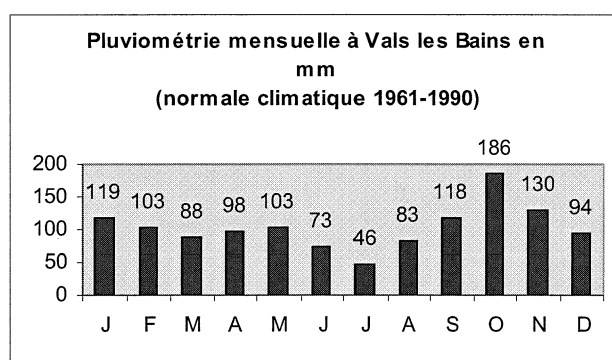
Ce secteur présente un relief très accidenté lié au plateau calcaire entaillé par la vallée de l'Ardèche. Il est situé sur des terrains sédimentaires de l'ère secondaire (Jurassique et Crétacé) recouvert dans les vallées par des alluvions anciennes (moyennes et hautes terrasses) et récentes.

#### I-12. LE CLIMAT

Le secteur d'étude, qui fait partie de la Basse Ardèche, connaît un climat soumis à des influences continentales et montagnardes, mais à dominante méditerranéenne. Il est soumis au régime de précipitations particulier du relief des Cévennes, avec ses « averses cévenoles » brutales et intenses.

Le graphique suivant montre la répartition des précipitations sur l'année, sur la base des relevés Météo France de la station de Vals les Bains. La hauteur annuelle moyenne des précipitations est supérieure à 1 200 mm, valeur particulièrement élevée : la station de Montélimar (la plus proche) recueille 910 mm environ.

- ⇒ les mois les plus arrosés sont octobre (186 mm) et novembre (130)
- ⇒ la période la moins arrosée s'étend de juin à août (73, 46 et 83 mm)



#### I-13. LE RESEAU HYDROGRAPHIQUE

##### *Cours d'eau*

Le secteur d'étude « Moyenne vallée de l'Ardèche » se situe dans le bassin versant de l'Ardèche, qui en forme l'ossature physique et humaine. Le secteur est également parcouru par :

- en rive droite : la Ligne, qui rejoint l'Ardèche à l'aval de Pradons, et la Beaume, qui se jette dans l'Ardèche à hauteur de Ruoms,
  - en rive gauche : quelques ruisseaux à l'écoulement souvent intermittent.
- Ils sont classés en deuxième catégorie piscicole à l'exception de la Ligne (première catégorie).

### ***Régimes hydrauliques***

Les caractéristiques physiques du bassin versant : topographie accidentée, substrat géologique non perméable sur son cours amont, ... et climatiques : pluviométrie irrégulière et de forte intensité, entraînent pour l'Ardèche et ses affluents des variations brusques du débit. Les périodes estivales de basses eaux sont très marquées, de même que les crues du printemps et de l'automne qui peuvent être très violentes. Des Plans de prévention des risques d'inondation sont en cours de réalisation sur le département.

Certains des ruisseaux affluents sont intermittents.

## **I -14. LE SDAGE, LA DCE ET LES CONTRAINTES REGLEMENTAIRES**

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux, introduit à l'article 3 de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, a pour objet de définir les orientations fondamentales nécessaires à une gestion équilibrée de la ressource en eau. Ses deux grands axes directeurs sont :

1. évoluer de la gestion de l'eau à la gestion des milieux aquatiques
2. donner la priorité à l'intérêt collectif.

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (**SAGE**) de l'Ardèche est en cours d'élaboration (état d'avancement au 31 août 2006 : rapport provisoire de l'état des lieux). Les principaux enjeux identifiés sur ce bassin concernent :

- la réduction de l'impact des crues
- la préservation et la restauration des écosystèmes aquatiques
- la mobilisation de la ressource dans les limites des nécessités liées à l'alimentation des captages d'eau potable et aux dispositifs de soutien d'étiage
- le suivi de l'évolution des usages agricoles et touristiques.

L'Ardèche fait l'objet par ailleurs d'un **contrat de rivière**, également en cours d'élaboration (finalisation prévue prochainement). Ce contrat fera suite à l'opération « Ardèche Claire » des années 1980, premier contrat de rivière de France. Visant la restauration de différents usages de l'eau, ce contrat de rivière a permis la construction du barrage de Pont de Veyrières et la mise en place de nombreux équipements d'assainissement. Il s'est soldé par une très nette amélioration de la qualité de l'eau.

Le Syndicat intercommunal de la vallée de l'Ardèche, créé en 1980 pour répondre aux besoins de gestion de la rivière, est devenu le Syndicat Ardèche Claire, structure porteuse du SAGE de l'Ardèche.

Enfin la **DCE**, Directive cadre sur l'eau, adoptée le 23 octobre 2000, reprend les grands principes de la loi sur l'eau, mais apporte des éléments nouveaux : objectifs de résultats, prise en compte d'analyses économiques, ... ainsi c'est le concept de « **masse d'eau** » qui devient l'unité d'analyse de la qualité environnementale, de l'état hydrobiologique, etc.

Un des objectifs principaux est l'atteinte du « bon état » des eaux à l'horizon 2015.

*Du point de vue de la DCE, notre bassin d'étude est concerné par la masse d'eau 411a, « l'Ardèche de Vogüé à Vallon Pont d'Arc ».*

### I-15. ZONES SENSIBLES REPERTORIEES

Le territoire d'étude est concerné par plusieurs ZNIEFF (Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique) de type I et II, liées à l'Ardèche et à ses affluents (cf. annexe 1).

### I-16. USAGES DE L'EAU

#### *Pérennité du milieu naturel*

En préalable, rappelons que la pérennité du milieu naturel peut être considérée comme l'usage premier de l'eau.

#### *Eau potable et périmètres de protection de captage*

L'eau potable est distribuée par le Syndicat des Eaux de la Basse Ardèche.

Aucun point de captage ne se trouve sur le secteur d'étude, qui est approvisionné essentiellement à partir du barrage de Pont de Veyrières, ressource principale du Syndicat.

#### *Soutien d'étiage*

La rivière Ardèche bénéficie d'une convention de soutien d'étiage qui prévoit à Pont de Veyrières des lâchers de juin à septembre pour maintenir un débit objectif fixé à Vogüé. En amont, la Fontaulière reçoit, par le complexe hydroélectrique de Montpezat, des eaux du bassin versant de la Loire qui contribuent à l'alimentation de la retenue et au soutien de l'Ardèche.

#### *Baignade et loisirs aquatiques*

Le milieu est propice aux activités sportives et de loisirs liés à l'eau, qui s'exercent dans des cadres variés. Cinq lieux de baignade déclarés se trouvent sur la « Moyenne Vallée de l'Ardèche » :

Commune	Cours d'eau	Localisation
Balazuc	L'Ardèche	Pont de Balazuc
Chauzon	L'Ardèche	Plage privée ISLA COOL DOUCE
Labeaume	La Beaume	Pont de Labeaume
Labeaume	La Beaume	Aval du Pont de Labeaume
Sampzon	L'Ardèche	Sampzon 1

Comme l'indique la D.D.A.S.S. de l'Ardèche, la protection de telles baignades nécessite la « non-installation de point de rejet d'assainissement autonome ou collectif dans un rayon de 200 m autour du point déclaré ».

#### *Droits d'eau traditionnels, microcentrales*

La tradition locale comprend de nombreux droits d'eau : droits usiniers (accordés en Ardèche pour des périodes de 30 ans) et droits d'irrigation (perpétuels, dans la limite d'un débit donné). Ces droits anciens sont éventuellement repris par des arrêtés récents pour l'usage de production d'énergie par microcentrale, en fonction des besoins des particuliers ou de leur activité.

Sur la Moyenne Vallée de l'Ardèche, les principaux droits d'eau sont les suivants :

	<i>Nombre de droits usiniers</i>	<i>Nombre de droits d'irrigation</i>	<i>Cours d'eau</i>
BALAZUC	-	1 (90 m <sup>3</sup> /h)	L'Ardèche
CHAUZON	-	-	
LABEAUME	-	-	
PRADONS	-		
RUOMS	2 (dont 1 barrage-usine, donc sans dérivation)	-	L'Ardèche
SAMPZON	1	-	L'Ardèche

**Autres**

Aucun pompage dans le milieu superficiel pour irrigation des cultures n'est recensé auprès des services de l'État.

**I -2 DONNEES DEMOGRAPHIQUES**

La population du secteur atteint environ 3 700 habitants.

Le nombre total d'habitations est proche de 3 300. Les résidences secondaires en représentent 43% et les logements vacants moins de 5%.

	<i>Population sans double compte</i>	<i>Résidences principales</i>	<i>Résidences secondaires</i>	<i>Logements vacants</i>	<i>Nombre d'habitants par foyer</i>
<b>BALAZUC</b>					
<i>Recensement INSEE 1999</i>	337	158	225	0	2,13
<b>CHAUZON</b>					
<i>Recensement INSEE 1999</i>	255	119	194	2	2,14
<i>Recensement INSEE 2004</i>	302	144	201	8	2,10
<b>LABEAUME</b>					
<i>Recensement INSEE 1999</i>	493	220	239	4	2,24
<i>Recensement INSEE 2004</i>	486	229	285	7	2,12
<b>PRADONS</b>					
<i>Recensement INSEE 1999</i>	295	132	107	16	2,23
<i>Recensement INSEE 2006</i>	401	188	124	5	2,13
<b>RUOMS</b>					
<i>Recensement INSEE 1999</i>	2 132	988	396	130	2,16
<i>Recensement INSEE 2006</i>	2 189	945	561	116	2,31
<b>SAMPZON</b>					
<i>Recensement INSEE 1999</i>	183	83	257	4	2,20
<b>TOTAL APPROCHÉ</b>	<b>3 700</b>	<b>1 700</b>	<b>1 420</b>	<b>156</b>	

Les chiffres disponibles montrent une croissance assez marquée de la population du secteur entre 1990 et 1999, qui devient plus hétérogène ces dernières années (avec un léger recul à Labeaume) :

	<b>Balazuc</b>	<b>Chauzon</b>	<b>Labeaume</b>	<b>Pradons</b>	<b>Ruoms</b>	<b>Sampzon</b>
Évolution 1990-99	+21,7%	+13,8%	+8,4%	+34,1%	+14,7%	+12,3%
Évolution 1999-2004 à 6	-	+18,4%	-1,4%	+35,9%	+2,7%	-

### I -3 ACTIVITES GENERATRICES D'EAUX USEES

#### I -31. EAUX USEES DOMESTIQUES

Les effluents domestiques produits sur le bassin d'étude ne présentent pas de particularité.  
Nous avons noté la présence de nombreux campings :

<i>CAMPING</i>	<i>Établissements</i>	<i>Capacité d'accueil (emplacements)</i>	<i>Cours d'eau proche</i>
BALAZUC	La Falaise	40	L'Ardèche
	Le Retourtier	80	
	divers	25	
CHAUZON	4 campings	300	L'Ardèche
LABEAUME	Peyroche	180	La Beaume
	La Savane	60	
	La Plage	50	
PRADONS	4 campings (dont 3 collectés)	304	L'Ardèche
RUOMS	La Plaine	300	L'Ardèche
	La Grande Terre	300	
	Carpenty	50	
	La Chapoulière	170	
	Le Mas de Bahory	100	
	Alunas Vacances	170	
SAMPZON	Aloha	120	L'Ardèche
	De Chassezac	140	
	Sun Camping	70	
	Riviera	200	
	Les Jardins du Vivarais	149	
	La Bastide	300	
	Soleil Vivarais	200	
	autres	50	
<b>TOTAL</b>	-	<b>3 360 emplacements</b>	

Plus d'autres établissements éventuellement raccordés à l'assainissement collectif :

	<i>Établissements</i>	<i>Population saisonnière approximative (EH)</i>
BALAZUC	Chambres d'hôtes + centre de vacances + gîtes	60 environ
CHAUZON	Divers	1 000 environ
LABEAUME	Village vacances, divers (hôtels restaurants, gîtes, ...)	300 EH
RUOMS	Divers (hôtels restaurants, gîtes, ...), raccordés au réseau	2 000 EH
<b>TOTAL APPROCHÉ</b>		<b>3 400 EH</b>

S'ajoutant à la population permanente de 3 700 habitants environ, la population des résidences secondaires (de l'ordre de 4 000 habitants potentiels) et celle des campings, 10 000 à 11 000 personnes, la production d'eaux usées estivale, sur la base du recensement de 1999, peut être de l'ordre de :

**19 000 à 20 000 EH.**

#### I -32. ACTIVITES INDUSTRIELLES, ARTISANALES ET AGRICOLES

Le bassin d'étude, de nature rurale bien que très marqué par l'activité touristique, ne présente pas de vocation industrielle particulière. Les activités artisanales ou de commerce sont généralement raccordées aux réseaux d'assainissement existants.

L'agriculture est liée au caractère accidenté du secteur et tournée essentiellement vers l'élevage et la viticulture.

	<i>Activités industrielles ou artisanales</i>	<i>Agriculture élevage</i>
BALAZUC	-	2 exploitations agricoles avec élevage (chèvres) 2 viticulteurs
CHAUZON	-	6 exploitations agricoles (viticulture)
PRADONS	Zone artisanale (commerces, artisans)	-
RUOMS	- CAT (laverie), cave coopérative	8 exploitations agricoles

## II - LA QUALITÉ DES EAUX DE SURFACE : DONNÉES DISPONIBLES

Les sources de données suivantes ont été consultées pour dresser une image de la qualité de l'eau de la Moyenne vallée de l'Ardèche du SEBA 45 :

- les mesures annuelles réalisées par le Syndicat Ardèche Claire et centrées sur la période estivale
- le suivi des eaux de baignade par la DDASS
- CG
- DIREN

### II -1 L'ARDECHE

#### II -11. ETAT CHIMIQUE

Il existe pour cette masse d'eau (cf. G2C Environnement 1996) des données relatives à divers polluants chimiques, métaux (Ni, Pb, Cd<sup>1</sup>) ou HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques), qui se retrouvent suivant les années à des concentrations variables, et pourraient induire d'éventuels déclassements. Les valeurs seuils en application de la DCE sont différentes des valeurs antérieures, et pourront modifier les déclassements éventuels.

Aujourd'hui l'Ardèche de Vogüé à Vallon Pont d'Arc subit des déclassements variables suivant les années.

#### II -12. DONNEES PHYSICO CHIMIQUES

Des données de sources diverses<sup>2</sup> mais généralement anciennes permettent de former une image très approchée de la qualité :

Code couleur qualité employé	Très bonne	Bonne	Passable	Mauvaise	Très mauvaise	
Localisation station <sup>3</sup>	Code CG	année	oxygénation	nutriments	pH	salinité***
Vogüé (amont bourg)*	114450	1999				?
		2001				?
		2003				?
Lanas * (amont secteur)	114550	1999				
Balazuc *	114580	1999				
Chauzon *	300012	2003				
Ruoms *	114000	1996				
Vallon Pont d'Arc – moulin de Salavas (aval secteur)*	115070	1999				

\* : point de suivi du Conseil Général

\*\*\* : valeurs-seuils non définies

<sup>1</sup> D'autres métaux recensés au SEQ-eau ne sont pas prioritaires vis-à-vis de la DCE : Cr, Zn, As.

<sup>2</sup> les données disponibles sont synthétisées dans l'« État des lieux dans le cadre du programme d'amélioration de la qualité de l'eau de l'Ardèche et affluents amont » (rapport provisoire), G2C Environnement, juin 2006

<sup>3</sup> les stations sont reportées sur le plan joint au 1/15000<sup>ème</sup>.

Le bilan 2004 d'Ardèche Claire met en évidence la température élevée de l'eau de Balazuc à la confluence avec le Rhône. Il s'agit d'un phénomène naturel sur les rivières méditerranéennes, accentué ici par la pente faible du lit, ce qui ralentit l'écoulement des eaux. Corrélativement, l'eutrophisation se développe, et « masque », par la consommation végétale, les nutriments disponibles. L'eutrophisation entraîne par ailleurs une augmentation du pH.

Le bilan 2005 a montré un effet plus précoce sur les mêmes paramètres dans le même sens, amélioré ensuite par le soutien d'étiage.

*Suivant les paramètres, les points de mesures et les époques, la qualité physicochimique varie de bonne à très bonne, à l'exception du pH pour lequel le nombre de données n'est pas significatif.*

Le bilan oxygène<sup>2</sup> est globalement plus satisfaisant que le paramètre « nutriments » (azote et phosphore) :

## II -13. DONNEES BIOLOGIQUES

### Flore :

Les données disponibles sont disparates et incomplètes :

- eutrophisation observée en période estivale par les équipes d'Ardèche Claire, herbiers peu développés mais présents ;
- IBD (indice biologique diatomée) mesuré à Vogüé (juste à l'amont du secteur d'étude) en 1998, 1999 et 2003, montre un état passable par rapport à ce critère.

### Faune :

L'état de la faune est approché entre autres par

- l'IBGN : indice biologique global normalisé, note de 0 à 20 en fonction des peuplements d'invertébrés benthiques
- l'IPR, indice basé sur les poissons recensés – aucune donnée n'est disponible ;
- le GFI, groupe faunistique indicateur, de 1 (mauvaise qualité) à 9 (très bonne) ; les valeurs généralement supérieures à 7 montrent que la masse d'eau s'est améliorée par rapport à l'amont (G2C Environnement 1996).

Localisation station	année	IBGN
Vogüé (amont secteur) (114450)	1997	16
	1999	18
	2001	18
	2003	18
Lanas (114550)	1999	13
	2004	16
	2005	16
Balazuc(114580)	1999	13
Ruoms (114700)	1999	14
	2004	13
	2005	15

*Sur la base des données disponibles, l'état biologique de l'Ardèche sur le tronçon considéré apparaît bon à très bon.*

## II -14. DONNEES BACTERIOLOGIQUES

La qualité bactériologique de l'eau constitue pour l'usage baignade une contrainte forte, le non-respect des valeurs impératives<sup>4</sup> pouvant entraîner l'interdiction de la baignade. La qualité des eaux de baignade est suivie par la DDASS.

Le critère bactériologique est par ailleurs un des indicateurs du fonctionnement aquatique dans son ensemble. A ce titre un suivi est réalisé par le Syndicat Ardèche Claire. Les résultats sont traités à l'aide du SEQ-eau et interprétés au sens de la qualité globale des données plus anciennes proviennent du suivi réalisé en quelques points par le Conseil Général et la DIREN.

La synthèse des résultats, exposée dans le rapport provisoire du Programme d'amélioration de la qualité déjà cité, montre que :

- des mesures effectuées de 1999 à 2003 par le Conseil Général montraient une qualité médiocre à moyenne à Vallon Pont d'Arc (aval de notre secteur)
- du point de vue de la baignade la qualité 2005 et 2006 (suivi DDASS) est bonne sur les 5 stations réparties sur ce tronçon de l'Ardèche
- les résultats des mesures 2005 d'Ardèche Claire sont bons à très bons (1 seule valeur hors limite baignade pour E. coli à Vallon Pont d'Arc, sur 21 mesures réparties entre Voguë et Vallon Pont d'Arc).

La situation semble avoir évolué favorablement.

*La qualité bactériologique, particulièrement suivie sur ce secteur, est globalement bonne à très bonne.*

## II -15. ELEMENTS LIES A L'HYDROMORPHOLOGIE

Le secteur d'étude comprend quelques zones endiguées (Balazuc, Ruoms, boucle de Congon à Sampzon). Dans ces secteurs anthropisés, la ripisylve est très réduite.

Là où la ripisylve est développée, elle est régulièrement entretenue, notamment pour ne pas nuire aux activités de loisir.

## II -2 LA LIGNE

### II -21. DONNEES PHYSICO CHIMIQUES

La dernière campagne de mesures disponible date de 1999.

Code couleur qualité employé	Très bonne	Bonne	Passable	Mauvaise	Très mauvaise
Localisation station <sup>5</sup>	Code CG	année	oxygénation	nutriments	pH
La Ligne* à Chauzon (aval confluence Lande)	580274	1995			
La Ligne* à Chauzon (amont confluence Ardèche)	114780	1999			

\* : point de suivi du Conseil Général

<sup>4</sup> le décret du 7 avril 1981 définit des valeurs « guides », caractérisant une bonne qualité pour la baignade, et des valeurs « impératives », dont le dépassement entraîne la non-conformité pour la baignade (cf. annexe 1).

<sup>5</sup> les stations sont reportées sur le plan joint au 1/15000<sup>ème</sup>.

La Ligne était en 1999 en très bon état quant aux critères physicochimiques.  
Le suivi plus régulier fait par Ardèche Claire ne contredit pas ces résultats un peu anciens. Seul le critère « nutriments » peut être légèrement altéré (phosphates), sous réserve de validation.

*La qualité physicochimique de la Ligne apparaît très bonne depuis 1999.*

## II -22. DONNEES BIOLOGIQUES

Flore : pas de données disponibles

Faune :

Les seules données disponibles datent également de 1999, tirées d'une campagne menée par le Conseil Général.

Localisation station	année	IBGN	ichtyofaune
La Ligne à Chauzon (amont confluence Ardèche), 114780	1999	18	

L'IBGN de la Ligne en 1999 est celui d'un très bon état.

Aucune analyse de peuplement de poissons n'a été pratiquée.

*La qualité biologique de la Ligne apparaît très bonne en 1999.*

## II -23. DONNEES BACTERIOLOGIQUES

Nous ne disposons pas de données ciblées sur la Ligne.

Les résultats exposés dans le rapport provisoire du Programme d'amélioration de la qualité déjà cité, montre que parmi les campagnes récentes, une pollution momentanée a été détectée sur la Ligne, les autres chiffres donnant une eau de bonne ou très bonne qualité.

Le bilan 2004 d'Ardèche Claire mentionne des perturbations d'ordre bactériologique pour les stations d'épuration sans traitement tertiaire, ce qui peut être le cas sur la Ligne.

*La qualité bactériologique de la Ligne apparaît bonne à très bonne (la rareté des données pouvant témoigner de l'absence d'alarme sur cette rivière).*

## II -3 LA BEAUME

### II -31. DONNEES PHYSICO CHIMIQUES

Trois stations du Conseil Général concernent la Beaume sur notre secteur d'étude :

Code couleur qualité employé	Très bonne	Bonne	Passable	Mauvaise	Très mauvaise
Localisation station <sup>6</sup>	Code CG	année	oxygénation	nutriments	pH
La Beaume* à Labeaume (amont bourg)	580240	2001			
La Beaume* à Labeaume (aval station d'épuration)	580241	2001			
La Beaume* à Saint Alban Auriolles (aval RD 208)	580242	2001			

\* : point de suivi du Conseil Général

*En 2001, la qualité physicochimique de la Beaume semble très bonne. L'eutrophisation peut masquer comme précédemment des nutriments en excès.*

### II -32. DONNEES BIOLOGIQUES

Pas de données disponibles.

### II -33. DONNEES BACTERIOLOGIQUES

La qualité des eaux de baignade est suivie par la DDASS sur la Beaume. Les deux points suivis à Labeaume en 2005 et 2006 ont conclu à une qualité baignade conforme (5 analyses dans la saison). Aucun déclassement relatif aux critères bactériologiques (coliformes totaux, E. coli, streptocoques fécaux) n'a entraîné d'interdiction de baignade.

*La qualité bactériologique est globalement bonne sur ce secteur.*

## SYNTHÈSE MOYENNE VALLÉE DE L'ARDÈCHE

Qualité sur le secteur d'étude	Physico chimique	Biologique	Bactériologique
L'ARDECHE	Bonne à très bonne	Bonne à très bonne	Bonne à très bonne
LA LIGNE	Très bonne	Très bonne	Bonne à très bonne
LA BEAUME	Bonne à très bonne	<i>Pas de données</i>	Bonne

<sup>6</sup> les stations sont reportées sur le plan joint au 1/15000<sup>ème</sup>.

### III - IMPACTS SUR LE MILIEU NATUREL : étude par secteurs

#### III -1 DONNEES SUR L'ASSAINISSEMENT EXISTANT

##### III -11. ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le bassin d'étude comprend deux stations d'épuration, situées à Ruoms et Labeaume.  
Les effluents collectés à Chauzon et à Pradons sont traités sur la station de Ruoms.

station	Type de station	Année de mise en service	Capacité (EH)	Charge moyenne station 2005	Fonctionnement	Exutoire	EH collecté approximatif <sup>7</sup>
Labeaume	Décanteur-digester	1997	250 EH	été : 100%	Rejet non conforme	Beaume	raccordés* : 215
Chauzon	STEP de Ruoms					Ardèche	raccordés : 380
Pradons	STEP de Ruoms					Ardèche	été raccordés : de l'ordre de 600
Ruoms	Boues activées + traitement bactériologique	1986	9 000 EH	org. : 46% , hydr. : 53% en moy, 99% en pointe	Satisfaisant (autosurveillance)	Ardèche	raccordés : 2250 été mesurés** : 6 200
<b>TOTAL</b>							<b>3 000 à 6 500 EH</b>

\* il s'agit ici du nombre de foyers raccordés x nombre moyen d'habitants par foyer

\*\* mesurés en entrée de STEP : comprennent Chauzon et Pradons

Le fonctionnement de la station de Ruoms est satisfaisant ; les rendements épuratoires sont corrects : DBO5 98%, NtK 92%, Pt 43%.

La charge hydraulique augmente fortement en fonction des précipitations pour être maximale en novembre : le réseau draine des eaux claires parasites (ECP) en quantité importante.

La station de Labeaume, à pleine capacité en période de pointe, est insuffisante (taille et filière technique) et fournit un effluent de mauvaise qualité. Le réseau draine également des ECP.

Cet ouvrage constitue un point noir pour la Beaume. Cependant, son impact se situant à 3 500 m environ de la confluence avec l'Ardèche, l'impact sur la masse d'eau 411a est faible.

Notons que le bourg de Balazuc est équipé d'un ensemble d'aqueducs souterrains maçonnés et de portions de réseaux de collecte en béton, qui seraient en mauvais état. Aucune station d'épuration n'existe à l'exutoire du réseau.

##### III -12. ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

L'assainissement non collectif concerne les habitations non collectées par un réseau d'assainissement collectif : c'est la technique équipant plus de la moitié des habitations du secteur (52%).

<sup>7</sup> D'après le nombre de foyers raccordés, non compris structures d'accueil de saisonniers

Elle convient en premier lieu aux écarts isolés, et également à l'habitat insuffisamment dense (coût de collecte) ou en trop petit nombre (difficultés de fonctionnement des unités de traitement trop petites ou irrégulièrement alimentées).

<i>commune</i>	<i>Nombre approximatif de maisons en ANC</i>	<i>% à contraintes *</i>	<i>% à contraintes fortes*</i>	<i>Aptitude des sols</i>	<i>EH non collecté approximatif</i>
<b>Balazuc</b>	359	48%	37%	Hétérogène (bonne et mauvaise)	765
<b>Chauzon</b>	78	59%	12%	Hétérogène (bonne et mauvaise)	170
<b>Labeaume</b>	358	65%	9%	Favorable à peu favorable	800
<b>Pradons</b>	69	12%	0%	Peu favorable	155
<b>Ruoms</b>	267	78%	16%	Moyennement à peu favorable	580
<b>Sampzon</b>	174	19%	2%	Le plus souvent défavorable	385
<b>TOTAL</b>	<b>1 305</b>				<b>2 855</b>

\* : contraintes liées à la typologie de l'habitat pour l'implantation d'un système d'assainissement non collectif, explicitées dans l'étude de schéma d'assainissement :

- les contraintes fortes sont soit le manque de superficie disponible à proximité immédiate de l'habitation, soit la topographie défavorable
- d'autres contraintes, plus facilement contournables, sont liées à l'occupation du terrain (terrasse, cour gravillonnée, piscine, culture spécialisée, ...)

\*\* : cet équivalent approximatif est le produit du nombre d'habitations en assainissement non collectif par le nombre moyen d'habitants par foyer.

Le nombre moyen d'habitants par foyer est le quotient de la population permanente par le nombre de résidences principales.

### III -2 OBSERVATIONS DE TERRAIN

#### III -21. OBJECTIFS

Il s'agit de compléter les diverses données chiffrées exposées ci-dessus par un aperçu in situ sur chaque commune, cours d'eau par cours d'eau.

Ainsi le cours d'eau sera appréhendé

- d'une part par les données chiffrées sur le milieu et les données administratives liées au niveau d'équipement,
- d'autre part par le biais des observations visuelles.

#### III -22. METHODOLOGIE

Des observations ont été pratiquées sur les rivières du bassin d'étude, en période d'étiage (août 2006), dans le but de repérer :

- les rejets directs d'eaux usées
- les impacts visibles à l'œil nu à l'aval des stations d'épuration
- les impacts visibles à l'œil nu de toutes autres formes de pollution
- les secteurs dans lesquels une sensibilité particulière mériterait d'être signalée.

Chaque commune du bassin d'étude a été divisée en 1 à 3 secteurs correspondant à des bassins hydrographiques. Chacun de ces secteurs a fait l'objet d'une fiche comprenant les observations de terrain, ainsi que certaines données réglementaires ou concernant l'équipement d'assainissement. Le croisement de ces données et des observations visuelles doit permettre d'apprécier, s'il y a lieu, l'importance des impacts et la suite à donner à cette réflexion.

Les fiches de terrain sont jointes en annexe 2.

#### III -23. RESULTATS

<i>Commune</i>	<i>Zone terrain</i>	<i>Cours d'eau</i>	<i>Élément particulier</i>	<i>EH estival potentiel<sup>8</sup></i>	<i>Données ass<sup>s</sup> sur 13</i>	<i>Données milieu sur 17</i>	<i>Note globale sur 30</i>
<i>Balazuc</i>	<b>13A</b>	L'Ardèche		60	0	0	0
	<b>13B</b>	L'Ardèche		1300	2	9	11
<i>Chauzon</i>	<b>14A</b>	Ligne		30	0	3	3
	<b>14B</b>	L'Ardèche		2 400	1	1	2
<i>Labeaume</i>	<b>15A</b>	L'Ardèche, la Ligne		400	0	0	0
	<b>15B</b>	L'Ardèche, la Beaume		1 400	10	7	17
<i>Pradons</i>	<b>16</b>	L'Ardèche		1 300	1	2	3
<i>Ruoms</i>	<b>17</b>	L'Ardèche		9 200	6	9	15
<i>Sampzon</i>	<b>18A</b>	L'Ardèche		2 800	1	6	7
	<b>18B</b>	L'Ardèche		0	0	0	0
<b>TOTAL</b>				<b>18 900 EH</b>			

<sup>8</sup> Ce chiffre, basé sur l'habitat, diffère du total du § I-1 (19 à 20 000 EH), basé sur la population recensée.

### III -24. SYNTHESE ET PROPOSITIONS

#### *Le milieu*

La « Moyenne vallée de l'Ardèche » est un territoire très contrasté, où le caractère sauvage du karst s'oppose à l'occupation de la vallée : en effet les secteurs où peuvent se développer les activités sportives et de loisirs aquatiques sont marqués par la présence des structures d'accueil (campings, gîtes, ...) qui induisent des contraintes quasi urbaines.

S'étirant de part et d'autre de l'Ardèche, le secteur d'étude est également arrosé par la Ligne et par la Beaume. Marqué par l'alternance de gorges calcaires et de vallées plus amples, ce secteur abrite une faune et une flore très riches ; il est le site de nombreuses ZNIEFF<sup>9</sup> de type I (localisées) et II (plus étendues).

#### *L'assainissement non collectif*

La moitié de l'habitat est dispersée (écarts ou hameaux), et les eaux usées domestiques y sont traitées par l'assainissement non collectif. Ce type d'assainissement de l'habitat non aggloméré occasionne des rejets diffus qui, même quand leur qualité n'est pas optimale<sup>10</sup>, ne peuvent avoir qu'un impact très limité sur le milieu naturel à l'échelle du bassin versant.

Dans certains secteurs agglomérés, des tronçons de réseaux initialement destinés à la collecte des eaux pluviales sont utilisés par les riverains pour l'évacuation d'eaux usées : eaux ménagères, sorties de fosses septiques. Un rejet d'eaux usées au milieu naturel est alors visible à l'extrémité du réseau, comme à Balazuc.

Cette situation non réglementaire et source de nuisances doit évidemment être corrigée. De telles infractions peuvent être à l'origine des déclassements observés sur les eaux superficielles, en particulier sur la qualité bactériologique (cas de l'Ardèche).

***Le respect de la réglementation impose la mise en place d'une unité de traitement des eaux usées collectées (zone 13B du tableau ci-dessus).***

#### *L'assainissement collectif*

Les secteurs les plus agglomérés sont équipés en assainissement collectif : il s'agit principalement de Ruoms (dont la station d'épuration traite les effluents collectés sur les bourgs de Pradons et Chauzon, ainsi que le quartier de la Bigournette à Labeaume).

Les outils de suivi de la station de Ruoms montrent un fonctionnement satisfaisant malgré des eaux claires parasites abondantes (les dysfonctionnements sont limités aux périodes pluvieuses). La collecte demande des améliorations.

<sup>9</sup> ZNIEFF : Zone naturelle d'intérêt faunistique et floristique. Sur ces zones, des inventaires ont été réalisés ; ils n'ont cependant pas de portée réglementaire.

<sup>10</sup> Optimale s'entend ici par rapport aux performances que l'on peut attendre d'un système d'assainissement non collectif répondant aux contraintes réglementaires en vigueur.

La station de Labeaume, qui traite les effluents du bourg de Labeaume, est vétuste et insuffisante. Des travaux récents sur le décanteur-digesteur ont amélioré la situation, mais il semble que la zone d'épandage ait été endommagée par des véhicules ou engins roulants ; une intervention est nécessaire sur cette seconde partie de la station.

Cet ouvrage est source de pollutions estivales régulières dans la Beaume, mais qui ne sont pas ressenties dans l'Ardèche (son impact se situant à 3 500 m environ de la confluence). L'état du réseau semble également nécessiter des améliorations (branchements des particuliers).

*Le traitement des effluents domestiques collectés dans le bourg de Labeaume demande à être modernisé et rendu conforme aux besoins des usagers et de la rivière (zone 15B du tableau de résultats page 16).*

*Propositions*

<i>Commune</i>	<i>Zone terrain</i>	<i>Cours d'eau</i>	<i>Objectif général</i>	<i>Objectif assainissement non collectif</i>	<i>Objectif assainissement collectif</i>	<i>Objectif rejet à envisager (collectif)</i>	<i>Niveau de priorité d'action de 1 (urgent) à 3</i>
<i>Balazuc</i>	<b>13A</b>	L'Ardèche	Préservation de la qualité de l'Ardèche	Mise en place	-		3
	<b>13B</b>	L'Ardèche			Réalisation d'une unité de traitement, collecte séparative	D4 minimum, à préciser	2
<i>Chauzon</i>	<b>14A</b>	Ligne	et de ses affluents, voire amélioration	progressive	-		3
	<b>14B</b>	L'Ardèche			Maintien du traitement actuel et de sa qualité		3
<i>Labeaume</i>	<b>15A</b>	L'Ardèche, la Ligne	Amélioration et préservation de l'Ardèche et de la Beaume	de filières adaptées et	-		3
	<b>15B</b>	L'Ardèche, la Beaume			Modernisation de la STEP existante (capacité, qualité), amélioration de la collecte	D4, à préciser	2
<i>Pradons</i>	<b>16</b>	L'Ardèche	Préservation de la qualité de l'Ardèche	performantes	Maintien du traitement actuel et de sa qualité, amélioration de la collecte		3
<i>Ruoms</i>	<b>17</b>	L'Ardèche					2
<i>Sampzon</i>	<b>18A</b>	L'Ardèche	et de ses affluents, voire amélioration		-		2
	<b>18B</b>	L'Ardèche			-	-	3

À la lumière des éléments ci-dessus, plusieurs secteurs de la « Moyenne vallée de l'Ardèche » présentent des besoins d'interventions en matière d'assainissement :

- le bourg de Balazuc doit être pourvu d'un réseau performant et d'une unité de traitement ;
- la station de Labeaume doit être réhabilitée de façon à obtenir des performances correspondant aux besoins de l'exutoire ;
- l'ensemble réseau/station de Ruoms doit être amélioré de façon à limiter les impacts sur l'Ardèche,
- enfin, bien que ce sujet sorte du cadre de la présente étude, l'impact des très nombreux campings des bords de l'Ardèche doit être pris en compte et la conformité de leurs assainissements non collectifs vérifiée. Ainsi le classement de Sampzon (18A) en priorité 2 tient surtout à l'impact des campings.

# ANNEXES

**ANNEXE 1 :****Données réglementaires**

- **Circulaire DCE 2005/12 relative à la définition du « bon état »** et à la constitution des référentiels pour les eaux douces de surface (cours d'eau, plans d'eau), en application de la directive européenne 2000/60/DCE du 23 octobre 2000, ainsi qu'à la démarche à adopter pendant la phase transitoire (2005-2007).
- Localisation des principales **ZNIEFF<sup>11</sup> de type I** du secteur d'étude (source : DIREN Rhône Alpes)
- Tableau récapitulatif des **ZNIEFF de type II** concernant le secteur d'étude (source : d'après DIREN Rhône Alpes)

---

▪ <sup>11</sup> *Les ZNIEFF de type I sont des sites de taille réduite, qui présentent un intérêt spécifique et abritent des espèces animales ou végétales protégées bien identifiées.*

▪ *Les ZNIEFF de type II sont des espaces géographiques importants, qui désignent un ensemble naturel étendu.*



Direction  
de l'Eau

DIRECTION DE L'EAU  
SOUS-DIRECTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET DE LA GESTION  
DE L'EAU  
BUREAU DE L'ÉCOLOGIE DES MILIEUX AQUATIQUES

Paris, le 28 juillet 2005

### Directive-cadre européenne sur l'eau

\* \* \* \* \*

#### Définition du « bon état » des eaux, constitution des nouveaux référentiels et des modalités d'évaluation de l'état des eaux douces de surface (cours d'eau et plans d'eau).

\* \* \*

Valeurs-seuils provisoires du « bon état » (période transitoire 2005/2007 :  
programmes de mesures, choix des objectifs environnementaux, ...).

1 – <u>Préambule.</u>	p.4
- Rappel des objectifs environnementaux de la DCE.	
- Définition et évaluation de l'état des eaux.	
- La nécessaire adaptation de nos méthodes d'évaluation actuelles.	
2 – <u>Définition du bon état des eaux.</u>	
2.1 – Cas des cours d'eau	p.5
2.1.1 – L'état chimique	
2.1.2 – L'état écologique	
2.1.2.1 – Les éléments biologiques	
2.1.2.2 – Choix des éléments biologiques	
2.1.2.3 – Transformation des valeurs-seuils en écart à la référence.	
2.1.2.4 – Les éléments physico-chimiques soutenant la biologie.	
2.2 – Cas des plans d'eau.	p.9
2.2.1 – Etat chimique.	
2.2.2 – Etat écologique.	
3 – <u>Éléments complémentaires à prendre en compte.</u>	p. 9
3.1 – Objectifs de réduction de flux pour les nitrates	
3.2 – La continuité écologique pour les cours d'eau	
3.3 – Les éléments liés à l'hydromorphologie	
4 – <u>Démarche à adopter pendant la période transitoire (jusqu'en 2007).</u>	p.11
4.1 – Concernant la mise en place des programmes de mesures et choix des objectifs environnementaux.	
4.2 – Concernant la connaissance.	
4.3 – Concernant les moyens réglementaires pour contribuer au respect des objectifs environnementaux.	
4.4 – Concernant la révision des SAGE et des SDAGE.	
4.5 – Tableau récapitulatif.	

Tableaux des différentes valeurs-seuils provisoires pour le « bon état » p. 13 à 17.

## 1 – PREAMBULE.

- *Rappel des objectifs environnementaux de la directive-cadre européenne sur l'eau (DCE).*

Sur l'ensemble des milieux aquatiques, des objectifs environnementaux seront choisis en application de la DCE. Ils sont décrits dans son article 4 et peuvent être synthétisés ainsi :

- atteindre le bon état (écologique et chimique) en 2015 et, pour les masses d'eau artificielles ou fortement modifiées, le bon état chimique et le bon potentiel écologique, sous réserve des possibilités figurant aux articles 4.4 (report d'objectifs) et 4.5 (objectifs moins stricts) de la DCE à condition qu'elles soient dûment justifiées ;
- assurer la continuité écologique sur les cours d'eau (annexe V) qui est en lien direct avec le bon état écologique et le bon potentiel écologique ;
- ne pas détériorer l'existant (qui s'entend comme le non-changement de classe d'état) ;
- atteindre toutes les normes et objectifs en zones protégées au plus tard en 2015 (sauf disposition contraire) ;
- supprimer les rejets de substances dangereuses prioritaires et réduire ceux des substances prioritaires.

### Deux points importants :

- les objectifs environnementaux « DCE » sont fixés par masse d'eau. Une masse d'eau concernée par une ou plusieurs zones protégées (au sens DCE) ne doit pas être redécoupée. Un objectif environnemental lui est assigné et, à chaque zone protégée, sont appliqués les objectifs qui lui sont propres.
- les reports de délais « DCE » ne sont pas applicables aux autres directives européennes.

La définition du « bon état » des eaux revêt donc un caractère central et prépondérant pour la mise en œuvre de la DCE.

- *La définition et l'évaluation de l'état des eaux.*

En matière de définition et d'évaluation de l'état des eaux, la DCE considère deux notions :

- l'état chimique, destiné à vérifier le respect des normes de qualité environnementales fixées par des directives européennes (sauf les directives « usages »), qui ne prévoit que deux classes d'état (respect ou non-respect). Les paramètres concernés sont les substances dangereuses qui figurent à l'annexe IX et les substances prioritaires citées à l'article 16 § 7 de la DCE (annexe X).
- l'état écologique qui, lui, se décline en cinq classes d'état (très bon à mauvais). L'évaluation se fait, principalement, sur la base de paramètres biologiques et par des paramètres physico-chimiques sous-tendant la biologie. La nature et les valeurs-seuils de ces paramètres ne sont pas précisément définies par la DCE : chaque Etat-membre a donc la possibilité de proposer des méthodologies et des outils dans la mesure où ils répondent aux exigences de la DCE. Les paramètres physico-chimiques sous-tendant la biologie ne prennent pas en compte les substances qui décrivent l'état chimique. Les autres micro polluants sont pris en compte s'ils sont déversés en quantité significative.

Le tableau ci-après résume les éléments à prendre en considération :

Etat chimique	Etat écologique
- substances prioritaires (33) ;	- biologie ;
- substances dangereuses (8).	- physico-chimie sous-tendant la biologie ;
	- autres micro polluants.

Le bon état d'une eau de surface est atteint lorsque son état écologique et son état chimique sont au moins bons (article 2 §18 de la DCE).

- *La nécessaire adaptation de nos méthodes d'évaluation actuelles.*

Par rapport à la pratique actuelle en France en matière d'évaluation de la qualité des milieux aquatiques, la différence fondamentale de la DCE réside dans le fait que, pour l'état écologique,

L'évaluation de l'état des milieux aquatiques s'effectuera par rapport à une référence adaptée à chaque type de masses d'eau. Autrement dit, dorénavant, il s'agira de mesurer un écart à une référence.

Les différents outils d'évaluation utilisés aujourd'hui en France (SEQ Eau, IBGN, IBD, ...) sont construits par rapport à un seul milieu « référence » qui s'apparente plutôt à une petite rivière de montagne. Or, dans le domaine de la biologie, avant d'être influencée par des éléments polluants ou des problèmes d'habitats, la répartition naturelle des organismes aquatiques est guidée par des critères plus généraux (géologie, climat, altitude, ...). D'où la nécessité de prendre en compte la typologie.

Compte tenu de la construction de nos outils d'évaluation actuels qui ne tient pas compte de cette typologie, certains milieux aquatiques, même exempts de pressions anthropiques, ne peuvent être classés en très bonne qualité ou en bonne qualité. Aussi, pour ces cas-là, dans les SDAGE et dans les SAGE, l'objectif peut être seulement une qualité moyenne. Pour la mise en oeuvre de la DCE, cette façon de raisonner n'est plus possible puisque l'objectif principal est le « bon état » pour toutes les eaux (ou le bon potentiel pour les masses d'eau fortement modifiées).

La démarche future comprend donc deux considérants :

- la mise en place de la nouvelle manière de classer et d'évaluer l'état des milieux aquatiques, l'adaptation principale étant de se caler par rapport à des références par types de cours d'eau ou de plans d'eau de façon à résoudre l'« artifice de classification » actuel ;
- les demandes de report de délais ou d'objectifs moins stricts qui seront à motiver pour des raisons de non-faisabilité (pas de solution technique autre, impacts environnementaux supplémentaires, coûts disproportionnés, ...).

NB : la typologie des cours d'eau et des plans d'eau est définie par la circulaire DCE/11 du 29 avril 2005.

## 2 – DEFINITION DU BON ETAT DES EAUX ET VALEURS-SEUILS PROVISOIRES.

La réflexion sur l'état des eaux s'effectue au niveau de chaque Etat-membre mais aussi, et surtout, au niveau européen. Un groupe européen (ECOSTAT : Ecological status), auquel la France participe activement, a été mis en place : il permet aux différents Etats-membres d'échanger sur le sujet et d'arrêter des principes communs.

Au niveau européen, le travail sur le « bon état » va se poursuivre jusque début 2007 en raison de l'exercice d'inter étalonnage sur la biologie qui se déroule en 2005/2006 et qui va permettre le calage du « bon état » pour l'ensemble des Etats-membres. Le système d'évaluation définitif de l'état des eaux ne pourra donc être entériné que début 2007.

Dans l'attente, afin de pouvoir réaliser les travaux prévus par la DCE (programmes de mesures, choix des objectifs environnementaux, ...), la présente circulaire fixe les paramètres et les valeurs-seuils provisoires du « bon état » au niveau national (métropole), ainsi que les règles de calcul. Elle tient compte des éléments discutés au niveau européen. Pour les départements Outre mer, la démarche est analogue mais certains éléments sont encore à adapter, tout particulièrement pour la biologie.

### 2.1 - Cas des cours d'eau

#### 2.1.1 - L'état chimique

Sur le fond, la question est assez simple puisqu'il s'agit de se référer à des valeurs (normes de qualité environnementales) fixées par paramètre dans les directives européennes (directives « usages » non concernées) et de vérifier si elles sont respectées ou non. Les paramètres concernés sont essentiellement ceux de la future directive-fille relative aux substances prioritaires. Dans l'attente de ce texte, les substances et leurs valeurs-seuils à retenir (valeurs en dessus desquelles le bon état n'est pas respecté) sont celles qui figurent dans le tableau 1, page 13 de la présente circulaire. Ce tableau précise également le support le plus pertinent à prélever (eau ou sédiments) sur lequel seront faites les analyses.

Toutes les substances ne sont pas à mesurer mais seulement celles qui sont en concentrations dépassant les normes de qualité environnementale. Ceci dit, lors des premières mesures, il sera nécessaire de procéder à un inventaire exhaustif des 41 substances concernées de façon à justifier le fait que, ultérieurement, le suivi ne porte que sur certaines d'entre elles.

L'évaluation de l'état chimique sera établie sur la base de moyennes. Il suffit que la moyenne d'une des substances dépasse la valeur-seuil pour que l'état chimique ne soit pas respecté.

**Point important :** l'état chimique n'est pas lié à une typologie. Les mêmes valeurs-seuils sont applicables à tous les cours d'eau. A noter, cependant que, pour certains paramètres (métaux lourds), elles sont liées au fond géochimique (bruit de fond).

#### 2.1.2 – L'état écologique

##### 2.1.2.1 – Les éléments biologiques

Pour l'évaluation de l'état écologique, la DCE donne une part prépondérante à la biologie : l'exercice d'inter étalonnage européen se fait sur la biologie. Pour les éléments physico-chimiques, elle précise qu'il s'agit de paramètres qui soutiennent la biologie. En fait, la physico-chimie et l'hydromorphologie interviendront plutôt comme facteur explicatif à l'évaluation de l'état donnée par la biologie. Le préalable est donc de construire le dispositif biologique pour l'évaluation de l'état écologique et, ensuite, les éléments physico-chimiques sont calés en fonction de ce dispositif.

Dans le cadre de la mise en oeuvre de la DCE, le premier travail a consisté à bâtir la méthodologie de découpage en masses d'eau et, sur cette base, les bassins ont procédé à leur délimitation. Une typologie des masses d'eau a été établie (circulaire DCE/11 du 29 avril 2005) et, à chaque type, doivent être associées la valeur de référence ainsi que les bornes du « bon état ».

Pour ce faire, concernant les invertébrés, dans le cadre de sa convention avec la Direction de l'Eau, sur la base des données IBGN (indice biologique global normalisé : norme NF T90-350) collectées par les DIREN, le CEMAGREF a défini, par types de masses d'eau, les valeurs indiciaires de référence ainsi que les valeurs inférieure et supérieure du « bon état ». Concernant les diatomées, une démarche analogue a été adoptée pour l'IBD (indice biologique diatomées : norme NF T90-354) et l'IPS. Les classifications de ces valeurs ont été établies en tenant compte de la notion d'écart à la référence par type de masses d'eau de façon à commencer à s'insérer dans la logique DCE. Pour les poissons, la méthodologie adoptée pour l'IPR (indice poissons rivière : norme NF T90-344) évalue déjà un peuplement par rapport à une référence.

Un travail analogue ne peut pas être fait avec certains autres éléments biologiques (végétaux supérieurs, oligochètes, ...) car les données ne sont pas suffisantes pour effectuer des traitements statistiques fiables. Ceci étant, ces autres organismes pourront être utilisés lorsqu'ils s'avèreront pertinents et des travaux sont encore à mener pour parfaire nos outils d'évaluation.

Mais, à l'avenir, les systèmes d'évaluation se tourneront plutôt vers l'utilisation de liste de taxons de référence par type de masses d'eau et de liste de taxons relevés sur le terrain, de paramètres de structures de peuplements (abondance, composition, structure d'âge, ...) et de métriques encore à définir. Ceci signifie que le travail est à poursuivre sur les listes faunistiques, sur un choix de métriques et, le cas échéant, sur les modalités pour agréger les données provenant de plusieurs organismes (invertébrés, poissons, diatomées, macrophytes, phytoplancton, ...). Ce travail a débuté en 2004 et se poursuivra en 2005 et 2006, en intégrant le cas des départements Outre mer. L'ensemble des Etats membres étant confronté à cette problématique, ce travail s'effectue en synergie avec le niveau européen (groupe ECOSTAT) : les résultats de nos travaux seront portés à la connaissance de ce groupe et discutés au niveau européen.

Dans l'attente de ces éléments, les valeurs-seuils provisoires à retenir sont celles mentionnées dans les tableaux 2, 3 et 4 figurant en pages 14 à 16 de la présente circulaire. Ils concernent les invertébrés, les diatomées et les poissons.

### 2.1.2.2 – Choix des éléments biologiques

La DCE précise qu'il convient de retenir les éléments biologiques pertinents par type. Il n'est donc pas obligatoire de procéder à des investigations sur tous les organismes aquatiques.

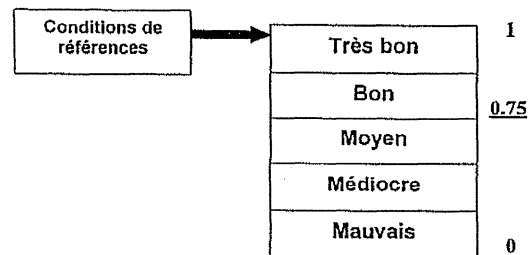
En l'attente de règles plus précises, l'évaluation de l'état doit s'effectuer au minimum sur la base d'un organisme « animal » et d'un organisme « végétal » et l'état est déterminé par la plus déclassante des deux évaluations. Ceci est susceptible d'évoluer au cours des discussions européennes à venir. Par ailleurs, l'exercice d'inter étalonnage réalisé au niveau européen en 2005-2006, permettra de déterminer de nouvelles métriques communes : il faudra donc ajuster le dispositif avec cette nouvelle donne.

### 2.1.2.3 - Transformation des valeurs-seuils en écart à la référence.

La valeur de référence correspond à la valeur d'un indice attendue en situation naturelle. Ces valeurs ont été calculées, pour chaque type, à partir d'observations relevées sur des sites de référence, non ou très peu impactés par les activités humaines. Conformément aux recommandations du guide européen REFCOND, c'est la médiane de ces observations, donc la valeur la plus probable, qui est utilisée comme valeur de référence.

La gamme du « très bon état » correspond à une variabilité naturelle des indices, et à des situations où l'impact est difficilement discernable de cette variabilité naturelle. La gamme du « bon état » correspond à un impact déjà significatif.

Afin de pouvoir établir des comparaisons, les valeurs des méthodes des différents Etats-membres sont « normées » sur une échelle allant de 0 (mauvais état) à 1 (situation de référence).



Des premiers travaux réalisés au niveau européen, il ressort que la limite inférieure du « bon état » pourrait être voisine de 0,75. La grande majorité des Etats-membres converge vers cette valeur qui correspond à :

- un niveau de « bon état » dans une logique de développement durable : les milieux aquatiques sont dans une situation permettant le développement d'activités économiques de façon équilibrée (l'état des milieux aquatiques leur permet de conserver de bonnes capacités d'auto épuration, les niveaux d'efforts de dépollution demandés aux activités ne sont pas disproportionnés);
- la perte de 25 % de biodiversité, sachant que ce sont les espèces les plus exigeantes qui ont disparu.

Cette limite inférieure du bon état a été testée avec d'autres Etats-membres dans le cadre de l'exercice d'inter étalonnage en se basant sur un choix de métriques communes : les valeurs oscillent entre 0,7 et 0,8 et, au fil des tests, ont tendance à se rapprocher de 0,75.

Les valeurs-seuils du « bon état » figurant dans les tableaux 2, 3 et 4 figurant en pages 14 à 16 de la présente circulaire sont calées selon cette logique.

### 2.1.2.4 - Les éléments physico-chimiques soutenant la biologie.

Sont ici visés les paramètres physico-chimiques qui ont une incidence sur la biologie. Les paramètres pertinents ont été sélectionnés et des valeurs-seuils sont proposés (tableau 5, page 16). Pour l'évaluation de l'état, la méthode de calcul du percentile 90 % doit être utilisée : essentiellement en raison du fait que la méthode des moyennes est moins pertinente car les organismes biologiques sont affectés par une concentration maximale, même si son occurrence est faible. De plus, cette méthode est en continuité avec les pratiques actuelles.

Un travail est en cours pour affiner les valeurs proposées en les adaptant par groupes de types de cours d'eau (exemple : cours d'eau de montagne, cours d'eau méditerranéen, cours d'eau de plaine, ...) et en fonction des exigences des éléments biologiques. Ces éléments plus précis sont prévus pour fin 2005. Dans l'attente de ces résultats, quelques paramètres sont à moduler par « exceptions typologiques ». Le tableau 5 distingue quelques cas : pour les paramètres listés, les valeurs seuils remplacent celles du tableau général.

Concernant les polluants spécifiques synthétiques et non synthétiques (micro-polluants), les substances figurant dans l'état chimique sont exclues. Le choix des molécules et les valeurs-seuils à retenir sont pour l'instant difficiles à fixer, ne serait-ce que par manque de données. Dans le cadre de l'application de la directive 76/464/CEE du Conseil du 4 mai 1976 concernant la pollution causée par certaines substances dangereuses déversées dans le milieu aquatique, un inventaire exceptionnel de la contamination des milieux aquatiques par certaines substances dangereuses est mis en place en 2005. Il est proposé d'attendre les premiers résultats de cet inventaire qui permettra de compléter les jeux de données et aidera à fixer des molécules de manière plus pertinente.

Enfin, dans le tableau 6 (page 17 de la présente circulaire), figurent les paramètres physico-chimiques complémentaires qui peuvent être utilisés pour la mise en œuvre des programmes de mesures.

## 2.2 - Cas des plans d'eau.

### 2.2.1 – Etat chimique.

Les règles sont identiques à celles qui sont applicables aux cours d'eau. En conséquence, les valeurs-seuils provisoires proposées dans le tableau 1, en page 13 de la présente circulaire, sont aussi valables pour les plans d'eau.

**Point important :** l'état chimique n'est pas lié à une typologie. Les mêmes valeurs-seuils sont applicables à tous les plans d'eau. A noter, cependant que, pour certains paramètres (métaux lourds), elles sont liées au fond géochimique (bruit de fond).

### 2.2.2 – Etat écologique.

Concernant les plans d'eau, les données « milieu » disponibles sont beaucoup moins fournies que pour les cours d'eau et les méthodologies d'évaluation normalisées en France n'existent pas. Un travail analogue à celui qui a été effectué sur les cours d'eau (calcul des références par types, ...) n'est donc pas immédiatement possible. Ce déficit en informations et en méthodologies existe aussi dans les autres Etats-membres.

En fait, un travail important est à mener sur les plans d'eau pour définir le bon état et mettre au point des méthodes d'évaluation « DCE compatibles ». Il est programmé pour, qu'en 2007, les objectifs environnementaux puissent être choisis en toute connaissance de cause. La priorité est d'acquiescer de la donnée sur les plans d'eau dès 2005, notamment par le réseau de sites de référence ou par des études réalisées dans les bassins.

L'exercice d'inter étalonnage (2005-2006) mené au niveau européen devrait également permettre d'avancer concrètement sur les questions de méthodologies et de calage du « bon « état ». A cet égard, l'indice phytoplanktonique de la méthode « diagnose rapide » du CEMAGREF fait

actuellement l'objet d'un test « grandeur réelle » dans les groupes européens mettant en œuvre cet exercice et auxquels participe la France. D'autres méthodologies venant d'autres Etats-membres sont également en cours de test à la même échelle. Un certain nombre de métriques calculées sur la base de listes floristiques et d'abondance des taxons seront également examinées. Idem pour certains éléments physico-chimiques, comme le phosphore par exemple.

### 3 – ELEMENTS COMPLEMENTAIRES A PRENDRE EN COMPTE.

Un certain nombre d'éléments ne peut pas être cantonné à une logique de bon état « par masse d'eau » car les implications se répercutent à une plus grande échelle : bassins ou sous-bassins versants.

#### 3.1 – Objectifs de réduction de flux pour les nitrates, si nécessaire.

Pour les nitrates, fixer une valeur homogène sur l'ensemble du territoire ne répond pas à l'ensemble de la problématique. En effet, le raisonnement à leur égard ne peut pas se faire seulement à une échelle locale, en raison de leur facilité de migration. Il faut donc élargir la réflexion pour tenir compte des liens amont/aval : ce qui conduit à proposer, en complément, une logique d'estimation de flux venant de l'amont qui sont responsables de problèmes rencontrés à l'aval (eutrophisation, marées vertes, ...) et d'en déduire, si nécessaire, à l'échelle des bassins versants, des objectifs de réduction de flux en nitrates. In fine, ce sont les exigences les plus fortes qui seront retenues.

#### 3.2 – La continuité écologique pour les cours d'eau.

Pour les cours d'eau, afin que le bon état puisse être atteint, il est indispensable d'assurer la continuité écologique. Cette continuité se définit par la libre circulation des espèces biologiques, dont les poissons migrateurs, et par le bon déroulement du transport naturel des sédiments.

Il est proposé que cette question soit examinée au travers des programmes de mesures mis en place pour la DCE car c'est à l'échelle de plusieurs masses d'eau, voire de plusieurs sous-bassins versants, que doit être effectuée l'analyse et que doivent être proposées des solutions.

Pour les poissons « grands migrateurs », les programmes ou éléments figurant dans les SDAGE et dans les comités de gestion des poissons migrateurs (COGEPOMI) ou dans les « plans migrateurs » constituent une bonne base pour effectuer ce travail.

#### 3.3- Les éléments liés à l'hydromorphologie

La DCE ne prévoit pas que soit évalué un « état hydromorphologique » à l'image de ce qui est prévu pour l'état chimique et l'état écologique. Cependant, les éléments biologiques sont liés, à la fois, aux éléments physico-chimiques et aux éléments hydromorphologiques et, dans les états des lieux des districts, les caractéristiques physiques sont souvent signalées comme limitantes pour l'atteinte du bon état écologique. En fait, la physico-chimie et l'hydromorphologie sont surtout des facteurs explicatifs à l'évaluation de l'état donnée par la biologie : ces deux notions, avec les valeurs qui leur seront associées, serviront surtout à caler les actions à entreprendre dans le cadre des plans de gestion et des programmes de mesures.

Sur la question de l'hydromorphologie, il est prévu de développer un outil permettant de fournir des éléments pour la caractériser et pour estimer les effets (positifs ou négatifs) des mesures ou des aménagements qui pourraient être effectués. L'objectif final est de lier cette notion à celle d'habitats qui, eux-mêmes, sont étroitement liés à la biologie. Un groupe d'experts va être réuni pour caler les éléments nécessaires à la réalisation de l'outil : les expériences déjà acquises dans ce domaine seront valorisées. Des premiers résultats sont attendus pour fin 2005.

Dans l'attente, quantifier avec précision et/ou de manière générale les mesures à prévoir pour l'amélioration des caractéristiques hydrologiques et morphologiques des cours d'eau n'est pas évident. Ceci étant, dans le cadre des programmes de mesures (d'actions au sens de la DCE), lorsque celles-ci sont pertinentes pour le type de masse d'eau concerné, des actions doivent être engagées dans les domaines suivants :

- pour le régime hydrologique :
  - respect/rétablissement de débits minimums d'étiage (en général, de l'ordre du dixième du module inter annuel) ;
  - maintien/restauration de crues morphogènes (débit de plein bord) à des fréquences de retour acceptables (de l'ordre de 1,5 à 2 ans) ;
  - maintien de la connexion avec les eaux souterraines.
- pour la continuité de la rivière :
  - rétablissement des possibilités de circulation (montaison et dévalaison) des organismes aquatiques à des échelles spatiales compatibles avec leur cycle de développement et de survie durable dans l'écosystème ;
  - rétablissement des flux de sédiments nécessaires au maintien ou au recouvrement des conditions d'habitat des communautés correspondant au bon état.
- pour les conditions morphologiques :
  - rétablissement/maintien d'un tracé en plan et de conditions de connectivité latérales du cours d'eau avec ses milieux annexes (prairies inondables, zones humides, bras morts, ...) permettant d'assurer à ces communautés les conditions d'habitat nécessaires à leur développement et à leur survie durable (en particulier, granulométrie des fonds, vitesses de courant, hauteur d'eau) ;
  - rétablissement ou maintien d'un état des berges et de la végétation riveraine compatibles avec le développement et la survie des organismes correspondant au bon état écologique.

Le niveau d'intervention est à ajuster en fonction de ce qu'il est nécessaire d'entreprendre pour atteindre le bon état écologique, en particulier le bon état des éléments de qualité biologique. Ces mesures peuvent se traduire par des actions aussi bien sur le milieu aquatique lui-même que sur son bassin-versant.

*NB : l'hydromorphologie, non utilisée pour juger de l'atteinte du bon état, est toutefois requise pour classer les milieux aquatiques en très bon état.*

### 4 – DEMARCHE A ADOPTER PENDANT LA PERIODE TRANSITOIRE (JUSQU'EN 2007).

#### 4.1 – Concernant la mise en place des programmes de mesures « DCE » et le choix des objectifs environnementaux « DCE ».

Pour les plans de gestion, les programmes de mesures et le choix des objectifs environnementaux, ce sont les valeurs-seuils provisoires figurant dans les tableaux 1 à 6 (pages 13 à 17 de la présente circulaire) qui sont à retenir. Pour le choix des objectifs environnementaux, les évaluations données par la biologie doivent être privilégiées. Les éléments physico-chimiques et hydromorphologiques servent surtout à définir et à caler les mesures pertinentes pour atteindre les objectifs environnementaux : ils trouvent toute leur place dans l'établissement des programmes de mesures.

#### 4.2 – Concernant la connaissance.

Pour le programme de surveillance DCE (contrôle de surveillance - qui correspond à une logique de « suivi des milieux » et non pas à celle d'un « suivi pollution » -, contrôles opérationnels, contrôles d'enquête, contrôles additionnels sur certaines zones protégées) qui doit être mis sur pied pour 2006 (premières mesures sur le terrain en 2007 pour le contrôle de surveillance), c'est le nouveau système d'évaluation de l'état des eaux qui sera utilisé. Une circulaire précisera les modalités de construction de ce réseau et les paramètres qui seront mesurés. Elle s'inscrira dans la logique du schéma directeur des données sur l'eau (SDDE).

Dans l'attente, pour les réseaux actuels (RNB, réseaux annuels complémentaires, ...) et pour les études réalisées sur les milieux aquatiques, ce sont les méthodes actuelles normalisées ou officiellement validées qui doivent être utilisées (SEQ eau version 1 pour la physico-chimie, indicateurs biologiques normalisés ou officiellement validés).

*NB : - pour le réseau de sites de référence mis en place à partir de 2005 (circulaire DCE/08 du 23 décembre 2004), les annexes à cette circulaire explicitent les prescriptions techniques nationales devant être mises en œuvre, notamment les paramètres à mesurer et les méthodologies à adopter. A noter que pour les invertébrés,*

c'est une méthode différente de l'IBGN qui est testée ; cette dernière devant contribuer à la mise au point de la méthode « DCE compatible » pour les invertébrés.

- pour l'exercice d'inter étalonnage mené au niveau européen en 2005/2006, la France a proposé un peu plus de 170 sites (cours d'eau et plans d'eau) et ce sont les méthodes rendues provisoirement « DCE compatibles » qui seront comparées avec celles des autres Etats-membres. En fait, il s'agit de voir si les résultats de ces différentes méthodes biologiques donnent des évaluations du « bon état » proches ou non. Cet exercice sera aussi l'occasion de tester des métriques nouvelles qui serviront à construire le futur système d'évaluation de l'état des eaux et il s'agira essentiellement de réaliser des traitements de données existantes.

#### 4.3 – Concernant les moyens réglementaires pour contribuer au respect des objectifs environnementaux de la DCE.

Concernant les objectifs généraux applicables sur les cours d'eau, actuellement, pour l'exercice de la police de l'eau et de la police des installations classées pour la protection de l'environnement, trois documents ont force de droit :

- le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE), outil de planification adopté par le Préfet coordonnateur de bassin, qui confirme, ou parfois actualise et complète, les cartes départementales d'objectifs de qualité ;
- les Schémas d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) approuvés par le Préfet ;
- l'article L 212-1 du code de l'environnement (article 2 de loi n° 2004-338 du 21 avril 2004 portant transposition de la directive-cadre européenne sur l'eau) :
  - qui fixe un objectif général : le respect du bon état des eaux en 2015, la notion de bon état n'étant pas encore complètement arrêtée (travaux d'harmonisation en cours au niveau européen) ;
  - qui demande la non-détérioration de l'existant, qui doit s'entendre comme le non-changement de classe d'état (immédiat pour les projets nouveaux, lié aux programmes de mesures pour les installations ou ouvrages existants) ;
  - qui précise que des exigences particulières s'appliquent dans les zones faisant l'objet d'une législation spécifique (d'origine communautaire) sur la protection des eaux, ainsi que dans les zones de captages destinées à l'alimentation en eau potable, de façon à réduire le traitement nécessaire à la production d'eau destinée à la consommation humaine.

*NB : le paragraphe précédent ne mentionne que les objectifs généraux assignés aux milieux aquatiques. Selon les secteurs, il devra être tenu compte des exigences des autres directives et des autres réglementations en vigueur.*

Par ailleurs, la circulaire du ministre chargé de l'environnement du 10 juin 1999 adressée aux préfets de région demandait que, fin 2001 au plus tard, les anciennes grilles d'évaluation de la qualité des eaux (grille 1971, grilles adaptées de cette grille) soient remplacées par le SEQ Eau. Pour ce faire, les préfets de région devaient remettre à jour les cartes de qualité des eaux et réviser les objectifs de qualité pour intégrer officiellement le SEQ eau ; ce qui, à ce jour, n'a pas été fait. Par contre, sur la base de la circulaire de 1999, le SEQ Eau doit être utilisé pour les travaux et études menées dans le cadre des SAGE et pour la valorisation des données.

Compte tenu du prochain changement des modalités d'évaluation de l'état des milieux aquatiques, un nouveau système d'évaluation de l'état des eaux (SEE) va être mis en place. Sa validation définitive ne pourra intervenir qu'en 2007, suite aux résultats de l'exercice d'inter étalonnage pour la biologie. Ceci signifie que, jusqu'à l'adoption des nouveaux référentiels et du nouveau système d'évaluation de l'état des eaux, les objectifs de qualité et les grilles de qualité associées, qu'ils figurent dans les SDAGE ou les SAGE, restent toujours la référence pour l'application de la police de l'eau et de la police des installations classées pour la protection de l'environnement.

Ceci étant, afin de se mettre dès à présent dans la logique des futurs référentiels, les services en charge de la police de l'eau et de la police des installations classées pour la protection de l'environnement, en participant aux travaux actuellement en cours dans les bassins (programmes de mesures et objectifs environnementaux qui seront entérinés dans les SDAGE) et au gré de leur avancée, devront tenir informés les pétitionnaires et les exploitants des modifications susceptibles de les concerner. Il serait, en effet, contre-productif que soient engagés des travaux et des investissements sur la seule base des objectifs de qualité actuels alors que les obligations futures pourraient amener à les modifier de façon substantielle. Les pétitionnaires et les exploitants ont, en effet, tout intérêt à

prévoir leurs investissements en matière de dépollution le plus tôt possible pour les échelonner d'ici 2015. Ils sont d'ailleurs souvent demandeurs d'une vision prospective sur une dizaine d'années. En 2015, le bon état doit être atteint et, dans de nombreux cas, il n'y aura pas trop de deux plans de gestion pour arriver à le respecter.

Par ailleurs, des contrôles « amont-aval » des rejets pour vérifier l'incidence des activités sur les milieux aquatiques doivent être demandés aux pétitionnaires et aux exploitants. Ces contrôles doivent comprendre, non seulement des paramètres physico-chimiques, mais aussi des paramètres biologiques (à adapter, ainsi que leur fréquence de mesure, selon les cas) puisque l'évaluation de l'état comprend obligatoirement de la biologie.

#### 4.4 – concernant la révision des SAGE et des SDAGE

Lorsque, dans un SAGE, est envisagée la révision des objectifs de qualité, il est possible de modifier la classe d'objectifs (passer de la classe 2 à 1B, par exemple) mais le changement des paramètres ou des valeurs-seuils associées à ces paramètres n'est pas autorisé, sinon, pour une même classe d'objectif de qualité, la « règle du jeu » ne serait pas la même pour tous les acteurs et usagers de l'eau et se créerait alors une distorsion de traitement au regard de la loi sur l'eau. Une même démarche devra être adoptée pour le choix des objectifs environnementaux : ce sont tous les paramètres, et toutes les valeurs-seuils correspondantes, de la classe du « bon état » ou du « bon potentiel », par type, qui devront être utilisés.

Lors de la révision des SDAGE en 2008/2009, les objectifs environnementaux (bon état, bon potentiel, ...) seront fixés pour chaque masse d'eau avec le nouveau système d'évaluation de l'état des eaux qui sera entériné avant cette date. Ce n'est, qu'à partir de ce moment-là, que l'on pourra « basculer » pleinement vers le « système DCE ».

#### 4.5 – Tableau récapitulatif.

Type d'opération	Période	Référentiels à utiliser	Administrations et établissements publics principalement concernés
Programme de mesures DCE	2005/2007	Valeurs-seuils provisoires de la présente circulaire	Agences de l'eau, DIREN, MISE
Choix des objectifs environnementaux DCE	2005/2007	Valeurs-seuils provisoires de la présente circulaire	Agences de l'eau, DIREN, MISE
Programme de surveillance DCE	à partir de 2007	Valeurs définitives du « bon état »	Agences de l'eau, DIREN, MISE, CSP
Réseaux actuels (RNB, ...) et études diverses	2005-2006	SEQ Eau VI, méthodes biologiques normalisées ou validées (IBGN, IBD, IPR, ...)	Agences de l'eau, DIREN, MISE, CSP
Réglementation relative à l'eau	2005-2007	Objectifs de qualité figurant dans les SDAGE et les SAGE, article L. 212-1 du code de l'environnement + évolutions figurant dans la présente circulaire	MISE, DRIRE, DIREN, DDSV
Pour mémoire : Réseau de sites de référence DCE	2005-2007	Méthodologies figurant dans la circulaire DCE/08 du 23/12/04	DE, Agences de l'eau, DIREN, CSP
Inter-étalonnage européen	2005-2006	Valeurs-seuils provisoires de la présente circulaire	DE, CEMAGREF, CSP

\*.....\*

Tableau 1

Evaluation de l'état chimique des eaux (cours d'eau et plans d'eau)  
Substances prioritaires : valeurs-seuils provisoires  
(si valeurs supérieures : non-respect du bon état chimique)

Les 33 substances de l'annexe X et les 8 substances de l'annexe IX de la DCE.

	Substance	N° CAS	Code SANDRE	Origine du seuil	Valeur-seuil Eau (µg/l) *	Koc	Valeur-seuil sur sédiments (µg/kg) **
1	ALACHLORE	15972-60-8	1101	NP	0,3		/
2 et 1-3	ANTHRACÈNE	120-12-7	1458	A	0,1	15800	/
3	ATRAZINE	1912-24-9	1107	NP	0,6		/
4 et 1-7	BENZÈNE	71-43-2	1114	A	1,7		/
5	PENTABROMODIPHÉNYLÉTHÈRE OCTA-BROMODIPHÉNYLÉTHÈRE DECA-BROMODIPHÉNYLÉTHÈRE	32534-81-9 32536-52-0 1163-19-5	1921	NP	0,0005	556801 1363040 1590000	/
6 et 1-12	CADMIUM	7440-43-9	1388	A	5		Bruit de fond
7	C10-13 CHLOROALCANES	85335-84-8	1955	NP	0,4	199526	1750
8	CHLORFENVINPHOS	470-90-6	1464	NP	0,06	479	0,7
9	CHLORPYRIFOS	2921-88-2	1083	NP	0,03	5012	3
10 et 1-59	1,2 DICHLOROMÉTHANE	107-06-2	1161	A	10		/
11	DICHLOROMÉTHANE	75-09-2	1168	NP	20		/
12	DI (2-ETHYLHEXYL)PHTHALATE (DEHP)	117-81-7	1461	NP	1,3	165000	4720
13	DIURON	330-54-1	1177	NP	0,2		/
14	ENDOSULFAN	115-29-7	1743	NP	0,005	6770	0,7
15	FLUORANTHÈNE	206-44-0	1191	NP	0,09	41700	837
16 et 1-83	HEXACHLOROBENZÈNE	118-74-1	1199	A	0,05	130000	85
17 et 1-84	HEXACHLOROBUTADIÈNE	87-68-3	1652	A	0,1	32360	71
18	HEXACHLOROXYCLOHEXANE alpha, beta, delta (chaque isomère)	608-73-1	1200/1201/1202	A	0,1	3800	3
et 1-85	LINDANE	58-89-9	1203	A	0,1	5460	12
19	ISOPROTURON	34123-59-6	1208	NP	0,3		/
20	PLOMB	7439-92-1	1382	NP	Bruit de fond + 0,4		Bruit de fond
21 et 1-92	MERCURE	7439-97-6	1387	A	1		Bruit de fond
22 et 1-96	NAPHTALÈNE	91-20-3	1517	NP	2,4	871	48
23	NICKEL	7440-02-0	1386		Bruit de fond + 1,7		Bruit de fond
24	NONYLPHENOL 4-para-nonylphénol	25154-52-3 104-40-5	1957 1959	NP	0,3 0,3	5360 5360	34 35
25	OCTYLPHENOL para-ter-octylphénol	1806-26-4 140-66-9	1920 1959	NP	0,06 0,06	18400 18400	24 24
26	PENTACHLOROBENZÈNE	608-93-5	1888	NP	0,003	40000	37
27 et 1-102	PENTACHLOROPHENOL	87-86-5	1235	A	2	3800	170
28 et 1-99	HAP BENZO (a)PYRENE BENZO (b)FLUORANTHÈNE BENZO (g, h, i)PERYLENE BENZO (k)FLUORANTHÈNE INDENO (1,2,3-cd)PYRENE	50-32-8 205-99-2 191-24-2 207-08-9 193-39-5	1115 1116 1118 1117 1204	A A NP NP NP	0,05 0,05 0,016 0,03 0,016	6920000 156000 406000 22000 1600000	7600 170 140 14 560
29	SIMAZINE	122-34-9	1263	NP	0,7		/
30	TRIBUTYLÉTAÏN tributylétain-cation	688-73-3 36643-28-4	1820	NP	0,0001	3750	0,01
31 et 1-117	TRICHLOROBENZÈNE	12002-48-1	1630	A	0,4	1400	13
31 et 1-118	1,2,4-TRICHLOROBENZÈNE	120-82-1	1283	A	0,4	1430	13
32 et 1-23	TRICHLOROMÉTHANE (chloroforme)	67-66-3	1135	A	12		/
33	TRIFLURALINE	1582-09-8	1289	NP	0,03	8500	6
1-1	ALDRINE	309-00-2	1103	A	0,01	48500	10
1-13	TETRACHLORURE DE CARBONE	56-23-5	1276	A	12		/
1-46	TOTAL DDT PARA-PARA DDT	50-29-3	1144	A	25 10	152000 152000	83600 33400
1-71	DIELDRINE	60-57-1	1173	A	0,01	14125	3
1-77	ENDRINE	72-20-8	1181	A	0,005	11420	3
1-111	PERCHLOROÉTHYLENE (tétrachloroéthylène)	127-18-4	1272	A	10		/
1-121	TRICHLOROÉTHYLENE	79-01-6	1977	A	10		/
1-130	ISODRINE	465-73-6	1207	A	0,005	105682	11

/ : absence de valeur. \* : concentration totale dans les eaux. \*\* : La valeur seuil dans les sédiments est calculée à partir de la valeur seuil dans l'eau selon : [VSeuil] = [VSeuil] x (0,696 + 0,022 Koc) ; les chiffres ont été arrondis. Koc : coefficient de partage avec le carbone organique du sol. En gris : support le plus pertinent pour certaines molécules. A : valeurs de l'arrêté du 20 avril 2005. NP : valeurs du « non papier » de juin 2004 élaboré par la Commission européenne. 1-cox : substances de la liste 1 de la directive 76/464/CE. N° CAS : Chemical Abstract Services.

Tableau 2 : ETAT ECOLOGIQUE -- INVERTEEBRES  
Indice Biologique Global Normalisé (norme NF T90-350)

Valeurs provisoires de l'IBGN « DCE compatible » par type de cours d'eau

		Classes de taille de cours d'eau ou rangs : bassin Loire-Bretagne				
		8, 7, 6	5	4	3	3,2,1
		Très Grands	Grands	Moyens	Petits	Très Petits
Hydrocoteurions de niveau 1		Cas général, cours d'eau exogène de l'HER de niveau 1 Indiqué ou l'HER de niveau 2				
20	DEPOTS ARGILLO SABLEUX	Cas général Exogène de l'HER 9 (Tables Calcaires) Exogène de l'HER 21 (Massif Central Nord)				
21	MASSIF CENTRAL NORD	Cas général Exogène de l'HER 19 (Grands Causses) Exogène de l'HER 8 (Cévennes) Exogène de l'HER 19 ou 8				
3	MASSIF CENTRAL SUD	Cas général Exogène de l'HER 3 ou 21 (M.Cent.S ou N) Exogène de l'HER 3 ou 21 Exogène de l'HER 5 (Jura)				
17	DEPRESSIONS SEDIMENTAIRES	Cas général Exogène de l'HER 10 (Côtes Calcaires Est)				
15	PLAINE SAONE	Cas général Exogène de l'HER 10 (Côtes Calcaires Est)				
5	JURA / PRE-ALPES DU NORD	Cas général Exogène de l'HER 2 (Alpes Internes)				
TTGA	FLEUVES ALPINS	Cas général				
2	ALPES INTERNES	Cas général				
7	PRE-ALPES DU SUD	Cas général Exogène de l'HER 2 (Alpes Internes) Exogène de l'HER 2 ou 7 Exogène de l'HER 7 (Pré-Alpes du Sud)				
6	MEDITERRANEE	Cas général Exogène de l'HER 3 (Cévennes) Exogène de l'HER 1 (Pyrénées)				
8	CEVENNES	Cas général A-HER niveau 2 n°70 A-HER niveau 2 n°22 B-HER niveau 2 n°88				
16	CORSE	Cas général				
19	GRANDS CAUSSES	Exogène de l'HER 8 (Cévennes)				
11	CAUSSES AQUITAINS	Cas général Exogène de l'HER 3 (MCN) et/ou 21 (MCS) Exogène des HER 3, 8, 11 ou 19				
14	COTEAUX AQUITAINS	Cas général Exogène de l'HER 3 (MCN) ou 8 (Cév.)				
13	LANDES	Cas général Exogène de l'HER 1 (Pyrénées)				
1	PYRENEES	Cas général				
12	ARMORICAIN	A-Centre-Sud (HER niveau 2 n° 58 et 117) B-Ouest-N E (HER niveau 2 n° 55, 59 et 118)				
TTGL	LA LOIRE	Cas général				
9	TABLES CALCAIRES	A-HER niveau 2 n°57 Cas général Exogène de l'HER 10 (dans l'her2 n°40) Exogène de l'HER 21 (Massif Central Nord)				
10	COTES CALCAIRES EST	Exogène de l'HER 21 (Massif Central Nord) Cas général Exogène de l'HER 4 (Vosges)				
4	VOSGES	Cas général Exogène de l'HER 10 (Côtes Calcaires Est)				
22	ARDENNES	Cas général				
18	ALSACE	Cas général Exogène de l'HER 4 (Vosges)				

x - [y-z] : x = valeur de référence, y = limite supérieure du bon état, z = limite inférieure du bon état  
# : absence de référence. En gris : type inexistant.

Tableau 3 : ETAT ECOLOGIQUE - DIATOMÉES  
Indice Biologique Diatomées (norme NF T90-354)

		Valeurs provisoires de l'IBD « DCE compatible » par type de cours d'eau				
		Classes de taille de cours d'eau ou rangs : bassin Loire-Bretagne				
		8,7	6	5	4	3,2,1
		autres bassins				
		8, 7, 6	5	4	3	2, 1
Hydroécorégions de niveau 1		Cas général, cours d'eau exogène de l'HER de niveau 1 indiquée ou HER de niveau 2				
		Très Grands	Grands	Moyens	Petits	Très Petits
20	DEPOTS ARGILE SABLEUX	Cas général		16 - [15-13]	16 - [15-13]	16 - [15-13]
		Exogène de l'HER 9 (Tables Calcaires)		16 - [15-13]		
		Exogène de l'HER 21 (Massif Central Nord)	16 - [15-13]	16 - [15-13]		
21	MASSIF CENTRAL NORD	Cas général		16 - [15-13]	16 - [15-13]	16 - [15-13]
		Exogène de l'HER 21 (Massif Central Nord)	16 - [15-13]	16 - [15-13]		
		Exogène de l'HER 19 (Grands Causses)		#		
3	MASSIF CENTRAL SUD	Cas général		18 - [17-15]	18 - [17-15]	18 - [17-15]
		Exogène de l'HER 8 (Cévennes)		#		
		Exogène de l'HER 19 ou 8		#		
17	DEPRESSIONS SEDIMENTAIRES	Cas général		16 - [15-13]	16 - [15-13]	16 - [15-13]
		Exogène de l'HER 3 ou 21 (M.Cent.S ou N)	#	#	#	#
		Exogène de l'HER 3 ou 21				
15	PLAINE SAONE	Cas général		19 - [17-15]	19 - [17-15]	
		Exogène de l'HER 5 (Jura)				
		Exogène de l'HER 10 (Côtes Calcaires Est)	16 - [15-13]		16 - [15-13]	16 - [15-13]
5	JURA / PRE-ALPES DU NORD	Cas général		19 - [17-15]	19 - [17-15]	19 - [17-15]
		Exogène de l'HER 2 (Alpes Internes)	19 - [17-15]	19 - [17-15]		
		Cas général	#			
2	ALPES INTERNES	Cas général		19 - [17-15]	19 - [17-15]	19 - [17-15]
		Exogène de l'HER 3 ou 21				
		Cas général		19 - [17-15]		
7	PRE-ALPES DU SUD	Cas général		19 - [17-15]		
		Exogène de l'HER 2 (Alpes Internes)	16 - [15-13]	19 - [17-15]		
		Exogène de l'HER 7 (Pré-Alpes du Sud)		19 - [17-15]		
6	MEDITERRANEE	Cas général		19 - [17-15]		
		Exogène de l'HER 8 (Cévennes)	16 - [15-13]	19 - [17-15]		
		Exogène de l'HER 1 (Pyénées)		19 - [17-15]		
8	CEVENNES	Cas général		16 - [15-13]	16 - [15-13]	16 - [15-13]
		A-HER niveau 2 n°70		18 - [17-15]	18 - [17-15]	
		A-HER niveau 2 n°22		18 - [17-15]	18 - [17-15]	
16	CORSE	B-HER niveau 2 n°88		18 - [17-15]	18 - [17-15]	
		Cas général			18 - [17-15]	
		Exogène de l'HER 8 (Cévennes)		#		
11	CAUSSES AQUITAINS	Cas général			16 - [15-13]	16 - [15-13]
		Exogène de l'HER 3 (MCN) et/ou 21 (MCS)	16 - [15-13]	16 - [15-13]	16 - [15-13]	16 - [15-13]
		Exogène des HER 3, 8, 11 ou 19	16 - [15-13]	16 - [15-13]	16 - [15-13]	
14	COTEAUX AQUITAINS	Exogène de l'HER 3 (MCN) ou 8 (Cév.)		16 - [15-13]	16 - [15-13]	
		Cas général		16 - [15-13]	16 - [15-13]	16 - [15-13]
		Exogène de l'HER 1 (Pyénées)	16 - [15-13]	16 - [15-13]	#	#
13	LANDES	Cas général		20 - [19-17]	20 - [19-17]	20 - [19-17]
		A-HER niveau 2 n°58 et 117		18 - [17-15]	18 - [17-15]	18 - [17-15]
		B-Ouest-N E (HER niveau 2 n° 55, 59 et 118)	16 - [15-13]	16 - [15-13]	16 - [15-13]	16 - [15-13]
12	ARMORICAIN	Cas général		16 - [15-13]	16 - [15-13]	16 - [15-13]
		A-HER niveau 2 n°57		16 - [15-13]	16 - [15-13]	16 - [15-13]
		Exogène de l'HER 10 (dans l'her2 n°40)	16 - [15-13]	16 - [15-13]	16 - [15-13]	
9	TABLES CALCAIRES	Exogène de l'HER 21 (Massif Central Nord)	16 - [15-13]	16 - [15-13]	16 - [15-13]	16 - [15-13]
		Cas général		16 - [15-13]	16 - [15-13]	16 - [15-13]
		Exogène de l'HER 21 (Massif Central Nord)	16 - [15-13]	16 - [15-13]	16 - [15-13]	16 - [15-13]
10	COTES CALCAIRES EST	Cas général		16 - [15-13]	16 - [15-13]	16 - [15-13]
		Exogène de l'HER 4 (Vosges)	16 - [15-13]	16 - [15-13]	16 - [15-13]	16 - [15-13]
		Cas général		16 - [15-13]	16 - [15-13]	16 - [15-13]
4	VOSGES	Cas général		16 - [15-13]	16 - [15-13]	16 - [15-13]
		Exogène de l'HER 10 (Côtes Calcaires Est)	16 - [15-13]	16 - [15-13]	#	#
		Cas général		16 - [15-13]	#	#
22	ARDENNES	Cas général		16 - [15-13]		
		Exogène de l'HER 4 (Vosges)	16 - [15-13]	16 - [15-13]	16 - [15-13]	16 - [15-13]
		Cas général		16 - [15-13]		
18	ALSACE	Cas général		16 - [15-13]		
		Exogène de l'HER 4 (Vosges)	16 - [15-13]	16 - [15-13]	16 - [15-13]	16 - [15-13]
		Cas général		16 - [15-13]		

x - [y-z] : x = valeur de référence, y = limite supérieure du bon état, z = limite inférieure du bon état, En grisé : type inexistant.  
# : absence de données suffisantes ; Case hachurée : acidité possible, si pH observé < 6.5, les valeurs sont alors de 20 - [19 - 17].

Tableau 4 : ETAT ECOLOGIQUE « cours d'eau » - POISSONS

Valeurs provisoires des limites supérieures et inférieures du bon état sur la base de l'indice poissons rivière (norme NF T90-344).

PARAMETRES	LIMITES SUPERIEURE ET INFERIEURE DU BON ETAT
Indice Poissons Rivière	[7 - 16]

\*\*\*\*\*

Tableau 5 : ETAT ECOLOGIQUE « cours d'eau » :

Paramètres physico-chimiques soutenant la biologie (invertébrés, diatomées, poissons, ...)

PARAMETRES	LIMITES SUPERIEURE ET INFERIEURE DU BON ETAT
<b>BILAN DE L'OXYGENE</b>	
Oxygène dissous (mgO <sub>2</sub> /l)	[8 - 6]
Taux de saturation en O <sub>2</sub> dissous (%)	[90 - 70]
DBO5 (mg O <sub>2</sub> /l)	[3 - 6]
Carbone organique (mg C/l)	[5 - 7]
<b>TEMPERATURE</b>	
Eaux salmonicoles	[20 - 21,5]
Eaux cyprinicoles	[24 - 25,5]
<b>NUTRIMENTS</b>	
PO <sub>4</sub> <sup>3-</sup> (mg PO <sub>4</sub> <sup>3-</sup> /l)	[0,1 - 0,5]
Phosphore total (mg P/l)	[0,05 - 0,2]
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup> (mg NH <sub>4</sub> <sup>+</sup> /l)	[0,1 - 0,5]
NO <sub>2</sub> <sup>-</sup> (mg NO <sub>2</sub> <sup>-</sup> /l)	[0,1 - 0,3]
NO <sub>3</sub> <sup>-</sup> (mg NO <sub>3</sub> <sup>-</sup> /l)	[10 - 50]
<b>ACIDIFICATION</b>	
pH minimum	[6,5 - 6]
pH maximal	[8,2 - 9]
<b>SALINITE</b>	
Conductivité Chlorures Sulfates	A préciser par groupes de types
<b>POLLUANTS SYNTHETIQUES SPECIFIQUES</b>	A préciser par groupes de types suite à l'inventaire exceptionnel 2005 et suivi des molécules pertinentes par bassin ou sous bassin.
<b>POLLUANTS NON SYNTHETIQUES SPECIFIQUES</b>	A préciser par groupes de types suite à l'inventaire exceptionnel 2005 et suivi des molécules pertinentes par bassin ou sous bassin.

Cours d'eau naturellement pauvres en oxygène

PARAMETRES	LIMITES SUPERIEURE ET INFERIEURE DU BON ETAT
<b>BILAN DE L'OXYGENE</b>	
Oxygène dissous (mgO <sub>2</sub> /l)	[7,5 - 6]
Taux de saturation en O <sub>2</sub> dissous (%)	[80 - 65]

Cours d'eau naturellement riches en matières organiques

PARAMETRES	LIMITES SUPERIEURE ET INFERIEURE DU BON ETAT
<b>BILAN DE L'OXYGENE</b>	
Carbone organique (mg C/l)	[8 - 9]

Cours d'eau naturellement froids (température de l'eau inférieure à 14 °C) et peu alcalins (pH max inférieur à 8,5 unité pH) moins sensibles aux teneurs en NH<sub>4</sub><sup>+</sup> : (HER 2 Alpes internes : cours d'eau très petits à moyens).

PARAMETRES	LIMITES SUPERIEURE ET INFERIEURE DU BON ETAT
NUTRIMENTS	
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup> (mg NH <sub>4</sub> <sup>+</sup> /l)	]0,1 – 1]

Cours d'eau naturellement acides

PARAMETRES	LIMITES SUPERIEURE ET INFERIEURE DU BON ETAT
ACIDIFICATION	
pH minimum	]6 – 5,8]
pH maximal	]8,2 – 9]

Cours d'eau des zones de tourbières

Non prise en compte du paramètre « carbone organique ».

Cours d'eau de température naturellement élevée (HER 6 : Méditerranée)

Non prise en compte du paramètre « température » car les températures estivales sont naturellement élevées de manière récurrente du fait des influences climatiques.

\*\*\*\*\*

Tableau 6

Paramètres physico-chimiques complémentaires  
pouvant être utilisés pour les programmes de mesures pour les cours d'eau

PARAMETRES	LIMITES SUPERIEURE ET INFERIEURE DU BON ETAT
BILAN DE L'OXYGENE	
DCO (mg/l O <sub>2</sub> )	]20 – 30]
NKJ (mg/l N)	]1 – 2]
PARTICULES EN SUSPENSION	
MES (mg/l)	]25 – 50]
Turbidité (NTU)	]15 – 35]
EFFETS DES PROLIFERATIONS VEGETALES	
Chlorophylle a + phéopigments (µg/l)	]10 – 60]
Taux de saturation en O <sub>2</sub> dissous (%)	]110 – 130]
pH (unité pH)	]8 – 8,5]
AO <sub>2</sub> (mini-maxi) (mg/l O <sub>2</sub> )	]1 – 3]
ACIDIFICATION	
Aluminium (dissous) (µg/l)	]5 – 10]
pH ≤ 6,5	]100 – 200]
pH > 6,5	
POLLUANTS SYNTHETIQUES SPECIFIQUES	A préciser par groupes de types suite à l'inventaire exceptionnel 2005 et suivi des molécules pertinentes par bassin ou sous bassin.
POLLUANTS NON SYNTHETIQUES SPECIFIQUES	A préciser par groupes de types suite à l'inventaire exceptionnel 2005 et suivi des molécules pertinentes par bassin ou sous bassin.

# ZNIEFF\* de type I

N° régional : 07160006

Ancien N° régional : 07235106,07235108,07235122,07235124,07235125

## Vallées de l'Ardèche et de la Ligne aux environs de Ruoms

Départements et communes concernées en Rhône-Alpes

Surface : 1151 ha

Ardèche BALAZUC, CHAUZON, LABEAUME, MONTREAL, PRADONS, RUOMS, SAINT-ALBAN-AURIOLLES, SALAVAS, SAMPZON, UZER, VALLON-PONT-D'ARC,

### Niveau de connaissance

Milieux naturels	2	Mammifères	2	Crustacés	0	Libellules	2
Végétaux	2	Oiseaux	2	Mollusques	0	Criquets, sauterelles	0
Mousses, lichens	0	Amphibiens	2	Poissons	2	Papillons	0
		Reptiles	2				

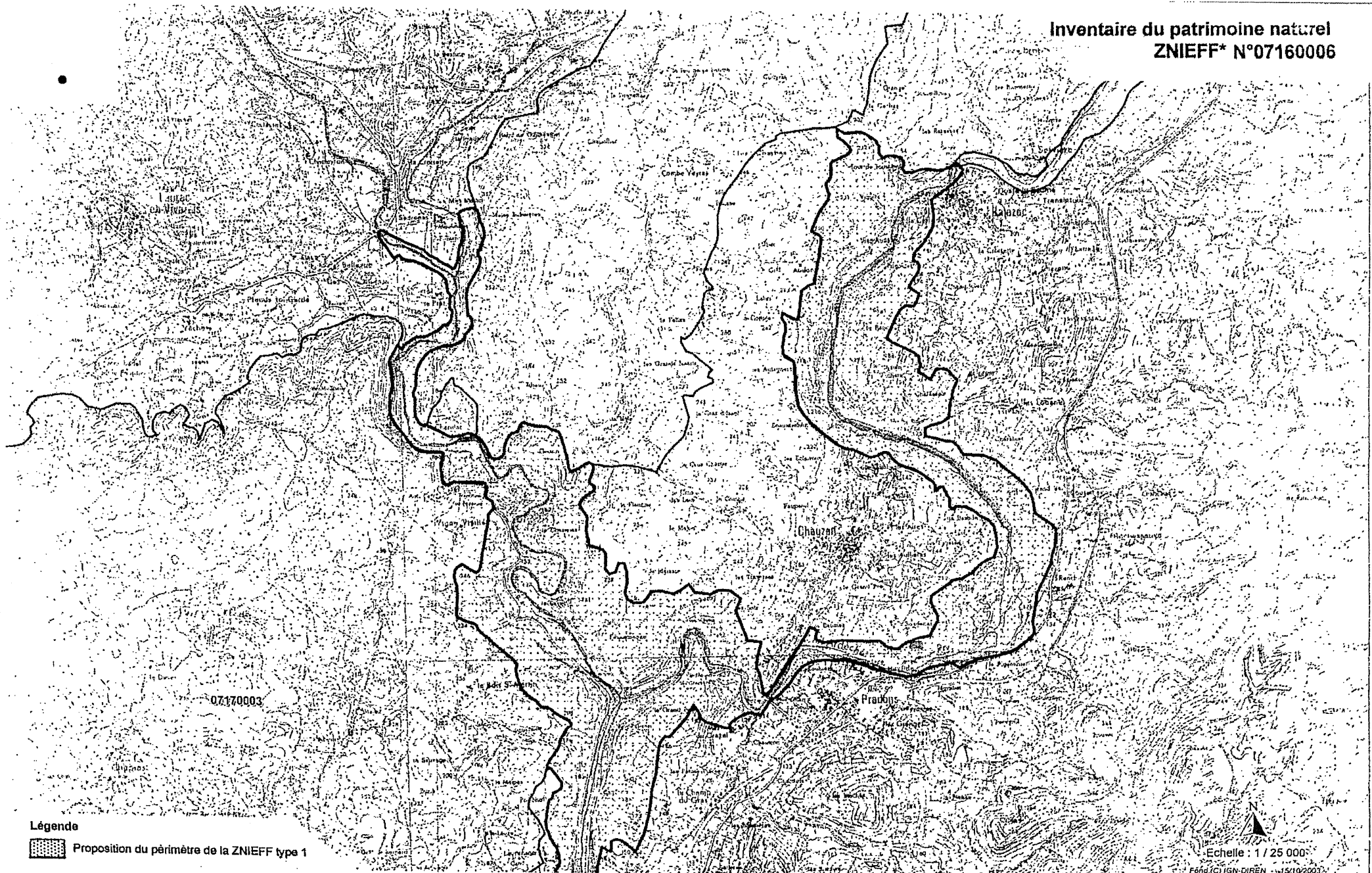
#### Légende :

- 0 = prospection nulle ou quasi inexistante
- 1 = prospection insuffisante
- 2 = prospection assez bonne
- 3 = bonne prospection

Nombre d'espèces et d'habitats déterminants : 42

### Description et intérêt du site


Cette zone comprend près de trente cinq kilomètres de rivières répartis sur les vallées de l'Ardèche (essentiellement) et de la Ligne. Cette zone est marquée par l'alternance de secteurs de gorges calcaires et de larges plaines alluviales. Il en résulte une forte diversité de milieux, de flore et de faune. Ainsi, par exemple, la rivière et ses annexes sont occupées par près de quarante espèces de libellules, dont plusieurs rares en région Rhône-Alpes et parvenant ici en limite nord de leur aire de répartition : Cordulie splendide, Gomphe de Graslin. . . Les plaines alluviales sont généralement colonisées par une ripisylve (galerie forestière bordant les cours d'eau) large et diversifiée. Celle-ci abrite une faune importante avec en particulier de nombreux oiseaux : Faucon hobereau, Bouscarle de Cetti, Pic épeichette. . . Localement, des pelouses sèches sont implantées sur les terrasses alluviales. Elles sont très favorables aux invertébrés (papillons diurnes en particulier). Les secteurs de gorges sont riches en espèces remarquables ; les grottes hébergent de nombreuses chauves-souris, et les parois rocheuses sont très favorables aux oiseaux rupestres : Hibou grand-duc, Merle bleu. . . mais également à des plantes très spécialisées. Les pieds de falaises bien exposés sont propices à l'implantation d'espèces végétales en limite septentrionale de leur aire de répartition géographique, comme la Grande fêrulle.

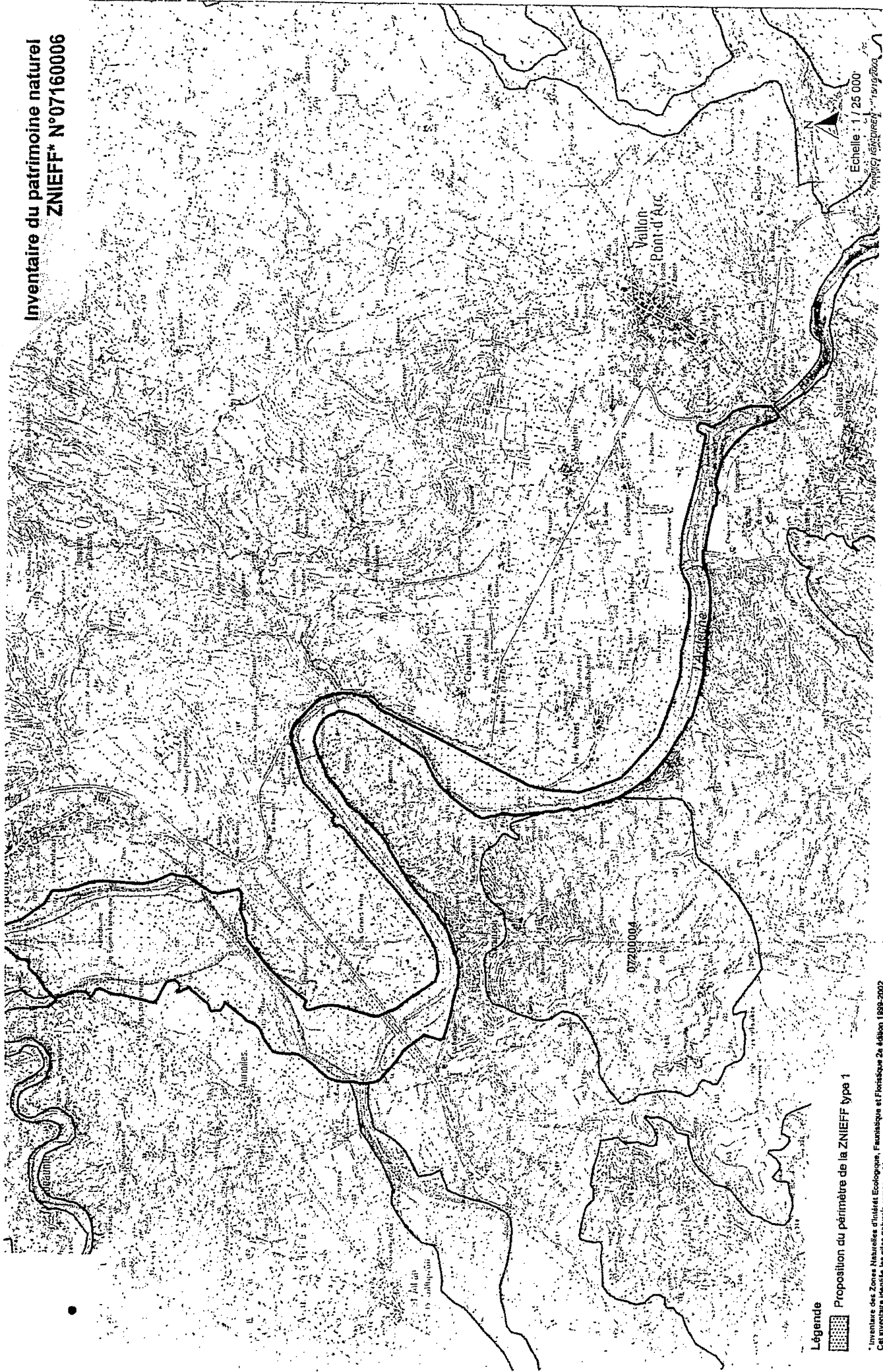


Légende

 Proposition du périmètre de la ZNIEFF type 1

\* Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique 2e édition 1999-2002  
Cet inventaire identifie les sites naturels remarquables.  
Il constitue un outil d'alerte et ne peut être interprété à une échelle plus fine sans investigation complémentaire.

  
Echelle : 1 / 25 000  
Fond (C) IGN-DIREN - 15/10/2002



Légende



Proposition du périmètre de la ZNIEFF type 1

\* Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique 2a d'août 1999-2002. Cet inventaire identifie les sites naturels remarquables, il constitue un outil d'aide et ne peut être interprété à une échelle plus fine sans investigation complémentaire.



Ancien N° régional :

## Vallée de l'Ardèche de Vogüé à Balazuc

Départements et communes concernées en Rhône-Alpes

Surface : 100,1 ha

Ardèche BALAZUC, LANAS, SAINT-AURICE-D'ARDECHE, VOGUE

### Niveau de connaissance

Milieux naturels	1	Mammifères	1	Crustacés	0	Libellules	2
Végétaux	1	Oiseaux	3	Mollusques	0	Criquets, sauterelles	0
Mousses, lichens	0	Amphibiens	2	Poissons	1	Papillons	1
		Reptiles	1				

Légende :

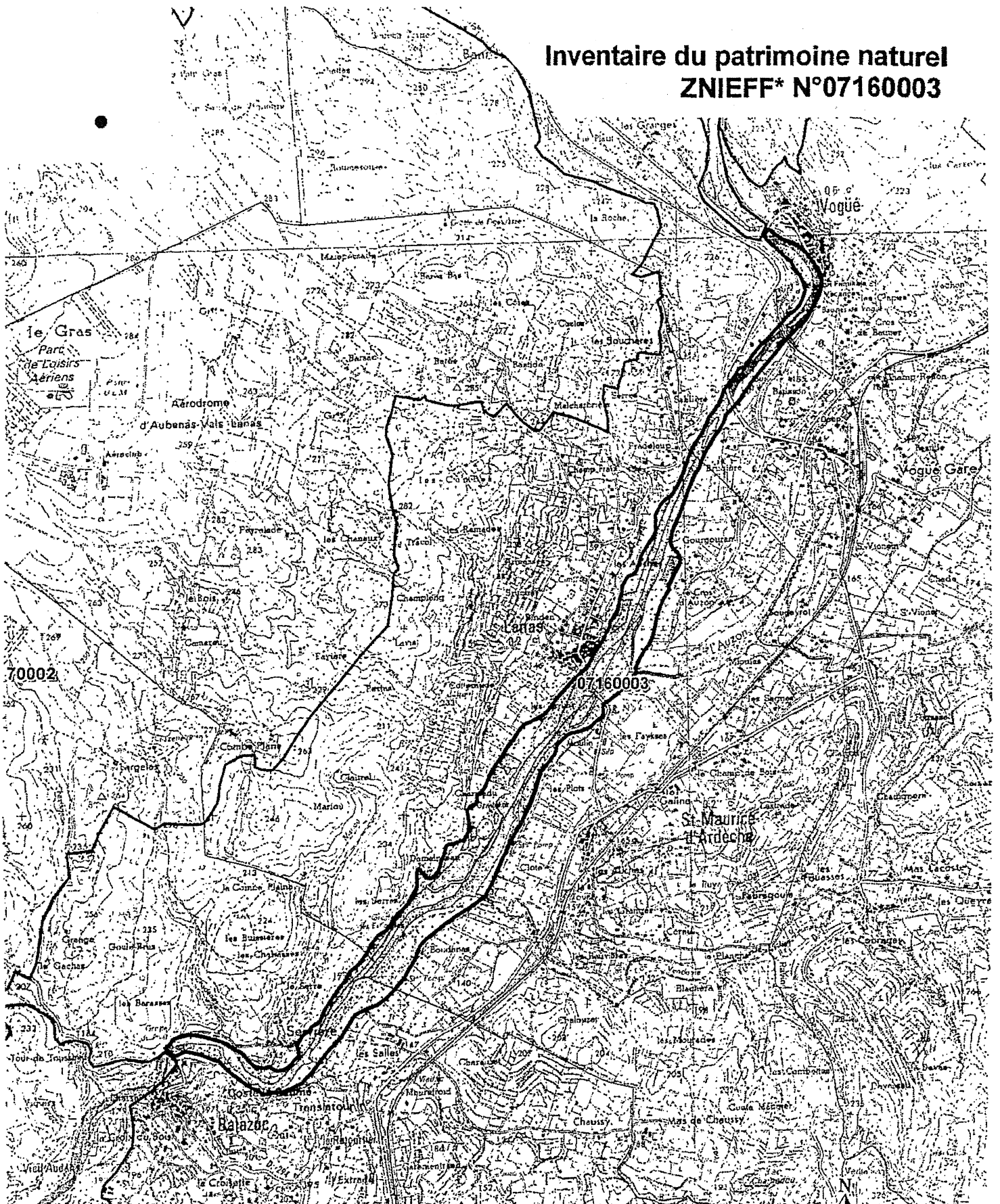
- 0 = prospection nulle ou quasi inexistante
- 1 = prospection insuffisante
- 2 = prospection assez bonne
- 3 = bonne prospection

Nombre d'espèces et d'habitats déterminants : 19

### Description et intérêt du site

Il s'agit d'un tronçon de plus de cinq kilomètres de la vallée de l'Ardèche. Sur une grande partie du linéaire, celle-ci a été soumise à des extractions de matériaux en lit mineur, et ceci jusqu'au début des années 1990. Ces activités ont créé des milieux aquatiques nouveaux, les anciens plans d'eau de carrière étant actuellement fortement modifiés par la dynamique du cours d'eau. Il en résulte une diversité d'habitats naturels très favorables à la faune. Le Petit Gravelot niche sur les bancs de galets. Le Martin-pêcheur d'Europe est régulier sur l'ensemble du linéaire alors que le Cincle plongeur fréquente surtout les abords immédiats des radiers. La ripisylve (galerie forestière bordant les cours d'eau) est dans l'ensemble étroite, mais elle est occupée par de nombreux oiseaux comme le Gobemouche gris et le Lorient d'Europe, et utilisée par plusieurs espèces de rapaces (Milan noir, Faucon hobereau) pour la construction de leur nid. Au prix d'une prospection pourtant limitée, ce sont plus de trente espèces de libellules qui ont été observées, dont certaines rares sur le bassin de l'Ardèche. Soulignons également la diversité du peuplement de poissons, avec en particulier la Bouvière. Enfin les parois rocheuses situées à proximité de la rivière sont très favorables à la faune rupestre : Hibou grand-duc, etc. Globalement, il convient de souligner l'intérêt du site en matière d'avifaune : plus de 110 espèces d'oiseaux ont été observées ici, dont près de 70 nichent régulièrement.

# Inventaire du patrimoine naturel ZNIEFF\* N°07160003



70002

07160003

## Légende



Proposition du périmètre de la ZNIEFF type 1



Echelle : 1 / 25 000

Fond (C) IGN-DIREN - 15/10/2003

\* Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique 2e édition 1999-2002  
Cet inventaire identifie les sites naturels remarquables.  
Il constitue un outil d'alerte et ne peut être interprété à une échelle plus fine sans investigation complémentaire.

D. AUJON  
REGIONAL  
DE L'ENVIRONNEMENT



Ancien N° régional : 07235124

## Gorges de la Ligne et gras de Chauzon

Départements et communes concernées en Rhône-Alpes

Surface : 2152 ha

Ardèche BALAZUC, CHAUZON, LACHAPELLE-SOUS-AUBENAS, LANAS, SAINT-SERNIN, UZER, VINEZAC, VOGUE

### Niveau de connaissance

Milieux naturels	1	Mammifères	1	Crustacés		Libellules	2
Végétaux	2	Oiseaux	2	Mollusques	0	Criquets, sauterelles	0
Mousses, lichens	0	Amphibiens	0	Poissons		Papillons	1
		Reptiles	1				

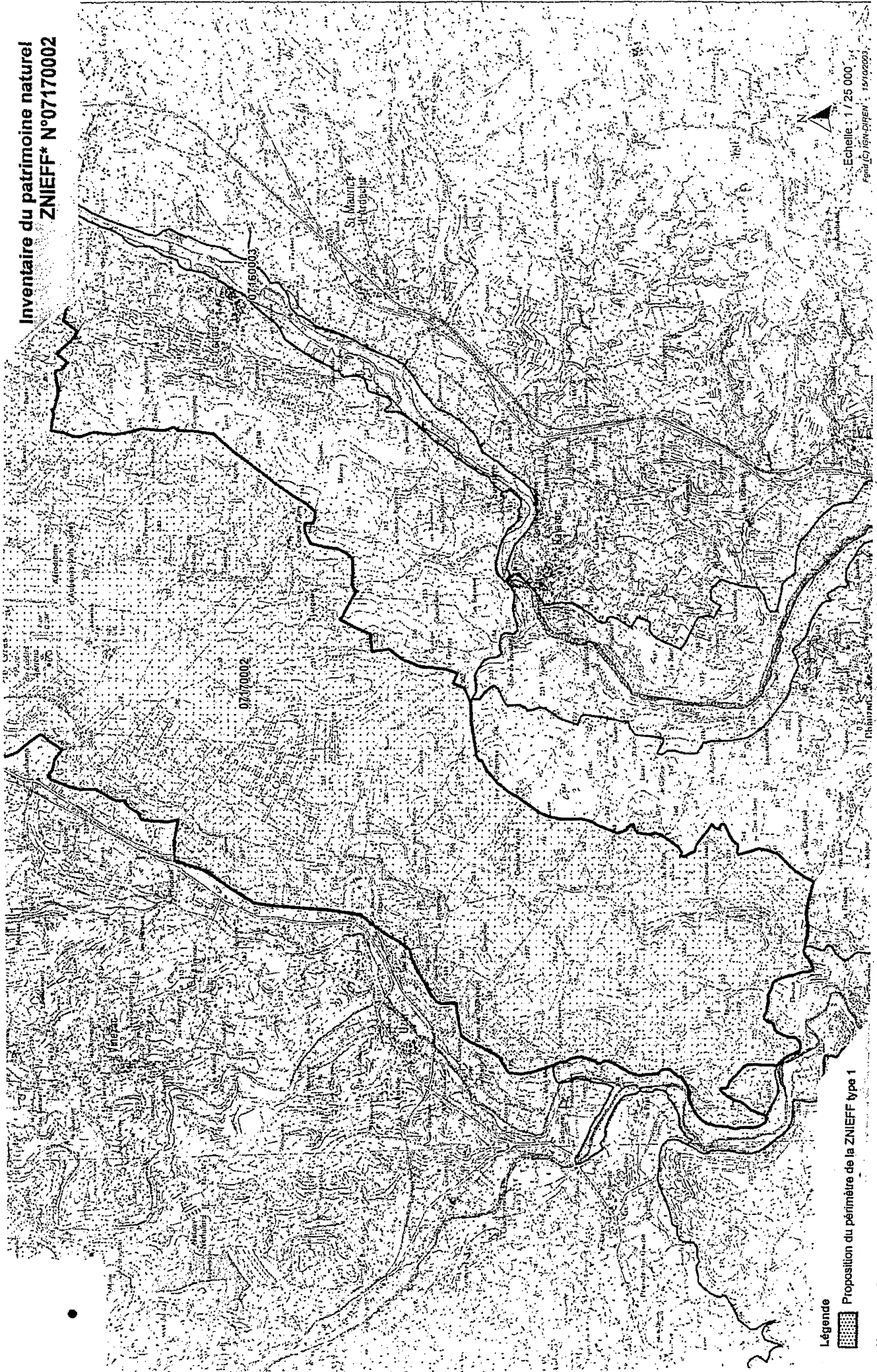
### Légende

0 = prospection nulle ou quasi inexistante  
 1 = prospection insuffisante  
 2 = prospection assez bonne  
 3 = bonne prospection

Nombre d'espèces et d'habitats déterminants : 28

### Description et intérêt du site

Cette zone comprend l'ensemble des milieux ouverts et semi-ouverts du plateau des Gras, entre le village de Saint-Sernin et la vallée de la Ligne. Très homogène, elle est composée de milieux complémentaires, tous typiques de la zone méditerranéenne. Les coteaux marnés du rebord du plateau sont très originaux du point de vue paysager, avec des ravins érodés très caractéristiques, mais aussi sur le plan floristique et faunistique. Ainsi, par exemple, plusieurs colonies de guépiers sont implantées dans ce type de milieu. Sur le plateau, les pelouses à *Brachypode rameux* et à *Brome dressé* alternent avec les garrigues à *Genévrier oxycèdre* (ou *Cade*) et à *Buis*. Localement, on note également la présence d'anciens vergers d'amandiers ou de quelques mûriers. Cette mosaïque est très favorable à de nombreuses espèces d'oiseaux dont la protection est un enjeu important : Engoulevent d'Europe, Alouette lulu, Pipit rousseline, Fauvette pitchou. . . Soulignons également la présence d'oiseaux ne possédant plus que des populations reliques en région Rhône-Alpes (*Traquet oreillard*, *Fauvette à lunettes*) ou parvenant ici en limite nord de leur aire de répartition géographique : *Pie-grièche à tête rousse*, *Pie-grièche méridionale*. . . Enfin, les ruisseaux intermittents s'écoulant au sud mériteraient d'être prospectés de manière approfondie, en ce qui concerne la flore et les insectes.



Légende

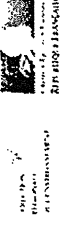


Proposition du périmètre de la ZNIEFF type 1

\* Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique 2e édition 1989-2002  
Cet inventaire identifie les sites naturels remarquables  
il constitue un outil d'aide et ne peut être interprété à une échelle plus fine sans investigation complémentaire.

Echelle : 1 / 25 000

Fond (C) IGN-DIGEN - 15/10/2003



# ZNIEFF\* de type I

N° régional : 07200004

Ancien N° régional : 07235106

## Rocher de Sampzon

Départements et communes concernées en Rhône-Alpes

Surface : 358,8 ha

Ardèche GROSPIERRES, SALAVAS, SAMPZON,

### Niveau de connaissance

Milieux naturels	1	Mammifères	0	Crustacés	0	Libellules	1
Végétaux	1	Oiseaux	1	Mollusques	0	Criquets, sauterelles	0
Mousses, lichens	0	Amphibiens	0	Poissons	0	Papillons	0
		Reptiles	1				

Légende :

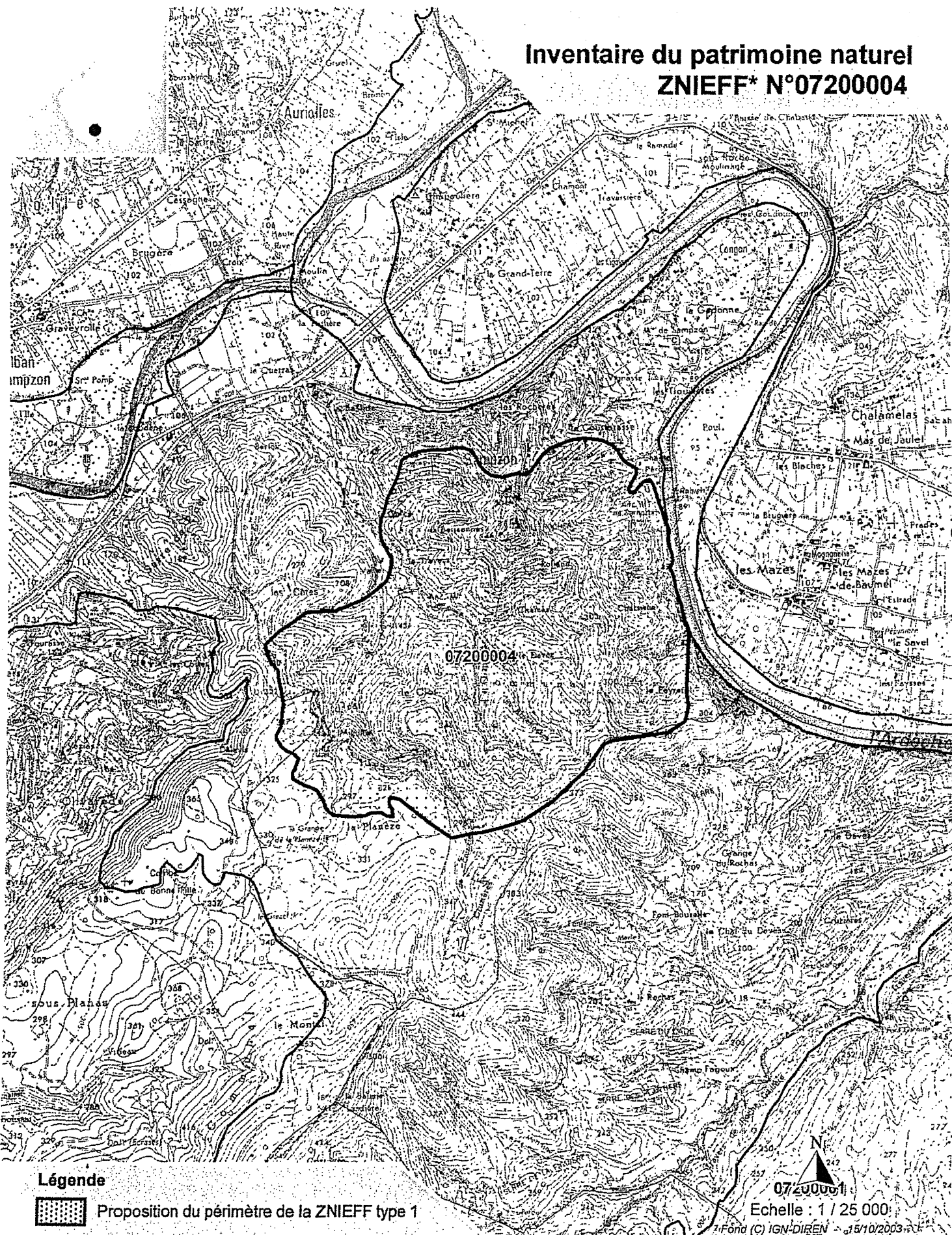
- 0 = prospection nulle ou quasi inexistante
- 1 = prospection insuffisante
- 2 = prospection assez bonne
- 3 = bonne prospection

Nombre d'espèces et d'habitats déterminants : 21

### Description et intérêt du site

Ce secteur est connu pour son intérêt botanique. L'ibéris des rochers, connu de trois stations seulement en Ardèche, y est signalé. La Stipe d'Offner et la Thapsie velue colonisent les pelouses sèches. La faune du Rocher de Sampzon est très mal connue, mais il convient de signaler la présence du Hibou grand-duc dans le vallon de l'Aiguille.

# Inventaire du patrimoine naturel ZNIEFF\* N°07200004



## Légende



Proposition du périmètre de la ZNIEFF type 1

\* Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique 2e édition 1999-2002  
Cet inventaire identifie les sites naturels remarquables.  
Il constitue un outil d'alerte et ne peut être interprété à une échelle plus fine sans investigation complémentaire.

DIRECTION  
REGIONALE  
DE L'ENVIRONNEMENT



## ZNIEFF de type II

Zone répertoriée		Communes du secteur d'étude concernées	Intérêt du site	Espèces particulièrement intéressantes
type de zone	dénomination, superficie			
ZNIEFF de type II n° 0716	Ensemble fonctionnel Ardèche et ses affluents (Ligne, Baume, Drobie, Chassaszac)  23 950 ha	Balazuc, Banne, Beaulieu, Berrias et Casteljau, Faugères, Grospierre, Joannas, Joyeuse, Labeaume, Largentière, Laurac-en-Viv., Montréal, Pradons, Ribes, Rocles, Rosières, Ruoms, Saint-Alban-Auriolles, Sampzon, Sanilhac, Tauriers, Ucel, Uzer, Vernon.	Milieu aquatique remarquable au fonctionnement peu ou pas altéré ; inclus dans le domaine vital des poissons migrateurs rhodaniens ; frayères fonctionnelles (Alose feinte) ; espèces rares ou endémiques (Apron) . Flore : espèces remarquables et endémiques Karst de type méditerranéen ; nappe phréatique sensible ; faune spécifique Intérêt paysager et géomorphologique.	<i>Poissons</i> : Bouvière, Lamproie de Planer <i>Crustacés</i> (écrevisse à pattes blanches) <i>Insectes</i> : odonates nombreux <i>Oiseaux</i> : Aigle botté, Aigle de Bonelli <i>Mammifères</i> : chiroptères, Castor d'Europe, Loutre <i>Flore</i> : Ciste de Pouzolz
ZNIEFF de type II n° 0723	Basse Ardèche  105 054 ha	Balazuc, Banne, Beaulieu, Berrias et Casteljau, Grospierre, Joyeuse, Labeaume, Laurac-en-Viv., Montréal, Pradons, Rosières, Ruoms, Saint-Alban- Auriolles, Sampzon, Uzer, Vinezac.	Vaste secteur karstique ; limite nord de répartition pour un grand nombre d'espèces méditerranéennes ; intérêt botanique et lié au milieu karstique ; avifaune très typée ; intérêt entomologique.	<i>Insectes</i> : troglobies, hyménoptères <i>Oiseaux</i> : Aigle de Bonelli, Vautour percoptère

**ANNEXE 2 :**

Fiches de terrain et photographies

# Balazuc

échelle : 1/25000



● Impact visible  
— Limites zones



Fiche terrain volet milieu

Date de la visite : 28.8.06

Références :

Lot N° : 3
Commune : ...BALAZUC
Cours d'eau : ...Andècle
Référence Zone : ...A.A.A
Nb d'habitations : ...14

Priorité d'action : 1 2 3

(\*impacts visibles le jour de la visite)

1) Données assainissement
Caractéristiques du secteur :
Equivalent habitants : 340
Urbanisation : ...bourg ...hameau ...diffuse
Densité d'habitat : ...à moyenne
Assainissement Collectif :
Réseau : ...EU seul (1) ...EP seul ou rien si bourg(2) ...EU+EP (0)
Équipement : ...Réseau sans STEP (3) ...Réseau+STEP(0)
État global visuel station (si existante) : ...0 0 1
Impact\* visible de la STEP (si existante) : ...oui(3) ...non(0)
Distance habitat/ rejet (si existant) : ...(+1 si impact\*)
Résultats suivi AC : ...0 1 0 2 0 3

2) Données milieu

Cours d'eau :
Zone à fonctionnement karstique : ...oui(1) ...non(0)
Phénomènes d'à sec : ...oui(1) ...non(0)
Zone de : ...perte(1) ...résurgence(0)
Données qualité disponibles : ...oui ...non
Si oui, pb détecté par des analyses en période estivale : ...oui ...non
Proximité habitat / cours d'eau : ...0 0 1 0 2

3) Données technico-administratives

Redevance : ...oui ...non
Raccordement réseau : ...oui ...non
Présence station : ...oui ...non
Total (/30)

Table with 3 columns: Note, Priorité d'action, and values: <10, 10-20, >20

Fiche terrain volet milieu

Date de la visite : 28.8.06

Références :

Lot N° : 3
Commune : ...BALAZUC
Cours d'eau : ...Andècle
Référence Zone : ...A.A.B
Nb d'habitations : ...245 (AVC)

Priorité d'action : 1 2 3

(\*impacts visibles le jour de la visite)

1) Données assainissement
Caractéristiques du secteur :
Equivalent habitants : 340
Urbanisation : ...bourg ...hameau ...diffuse
Densité d'habitat : ...à moyenne
Assainissement Collectif :
Réseau : ...EU seul (1) ...EP seul ou rien si bourg(2) ...EU+EP (0)
Équipement : ...Réseau sans STEP (3) ...Réseau+STEP(0)
État global visuel station (si existante) : ...0 0 1
Impact\* visible de la STEP (si existante) : ...oui(3) ...non(0)
Distance habitat/ rejet (si existant) : ...(+1 si impact\*)
Résultats suivi AC : ...0 1 0 2 0 3

2) Données milieu

Cours d'eau :
Zone à fonctionnement karstique : ...oui(1) ...non(0)
Phénomènes d'à sec : ...oui(1) ...non(0)
Zone de : ...perte(1) ...résurgence(0)
Données qualité disponibles : ...oui ...non
Si oui, pb détecté par des analyses en période estivale : ...oui ...non
Proximité habitat / cours d'eau : ...0 0 1 0 2

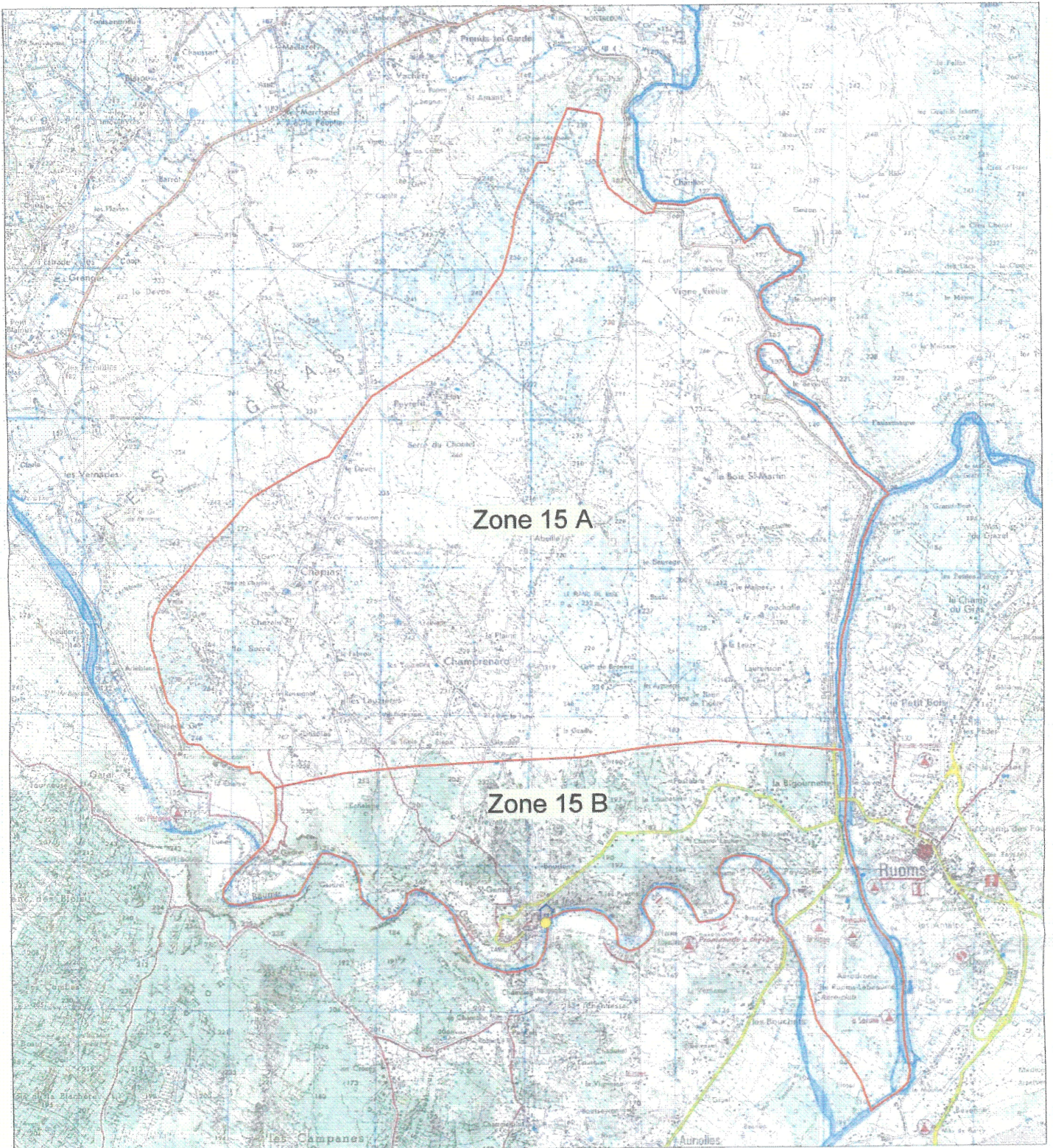
3) Données technico-administratives

Redevance : ...oui ...non
Raccordement réseau : ...oui ...non
Présence station : ...oui ...non
Total (/30)

Table with 3 columns: Note, Priorité d'action, and values: <10, 10-20, >20

# Labeaume

échelle : 1/25000



Zone 15 A

Zone 15 B

Ruoms



Impact visible



Station d'épuration



Limites zones



Fiche terrain volet milieu

Date de la visite : 28.8.07

Références:  
 Lot N° : 3  
 Commune : ...LARBEAUME.  
 Cours d'eau : ...N. Andèche...  
 Référence Zone : ...S.A  
 Nb d'habitations : ...149

Priorité d'action :  1  
 2  
 3

(\*impacts visibles le jour de la visite)

Caractéristiques du secteur:	Impacts*		Causes d'impacts, remarques ....
	Env	S.P	
Equivalent habitants : ...334			
Urbanisation : <input type="checkbox"/> bourg <input checked="" type="checkbox"/> hameau <input checked="" type="checkbox"/> diffuse			
Densité d'habitat : ...très faible			
Assainissement Collectif:			
Réseau : <input type="checkbox"/> EU seul (1) <input type="checkbox"/> EP seul ou rien si bourg(2) <input type="checkbox"/> EU+EP (0)			0 / 2
Équipement : <input type="checkbox"/> Réseau sans STEP (3) <input type="checkbox"/> Réseau+STEP(0) (+ 1 à 3 suivant impact visuel*)			/ 3
État global visuel station (si existante) : <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1			/ 1
Impact* visible de la STEP (si existante) : <input type="checkbox"/> oui(3) <input type="checkbox"/> non(0)			/ 3
Distance habitat/ rejet (si existant) : ..... (+ 1 si impact*)			/ 1
Résultats suivi AC : <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3			/ 3

0 / 13

2 ) Données milieu	
Cours d'eau:	
Zone à fonctionnement karstique : <input type="checkbox"/> oui(1) <input type="checkbox"/> non(0)	/ 1
Phénomènes d'à sec : <input type="checkbox"/> oui(1) <input type="checkbox"/> non(0)	/ 1
Zone de : <input type="checkbox"/> perte(1) <input type="checkbox"/> résurgence(0)	/ 1
Données qualité disponibles : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
Si oui, pb détecté par des analyses en période estivale: <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	/ 3
Proximité habitat / cours d'eau : <input type="checkbox"/> 0 <input checked="" type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2	/ 2
Rejet:	
Type de rejet : <input type="checkbox"/> ponctuel <input type="checkbox"/> diffus (+ 1 à 3 si impact)	/ 3
Impact* visuel aval du secteur : <input type="checkbox"/> oui(1 à 3) <input type="checkbox"/> non(0)	/ 3
Milieu sensible:	
<input type="checkbox"/> zone naturelle <input type="checkbox"/> zone humide	
<input type="checkbox"/> PPR <input type="checkbox"/> karst <input type="checkbox"/> autres : .....	/ 3
0 / 17	
Total (/ 30)	

3) Données technico-administratives	
Redevance : <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non	
Raccordement réseau : <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non	
Présence station : <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non	
Niveau d'impératif : <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input checked="" type="checkbox"/> 3	

Note	<10	10-20	>20
Priorité d'action	3	2	1

Fiche terrain volet milieu

Date de la visite : 28.8.07

Références:  
 Lot N° : 3  
 Commune : ...LARBEAUME  
 Cours d'eau : ...N. Andèche...  
 Référence Zone : ...S.B  
 Nb d'habitations : ...303 (dont 209 en ANC)

Priorité d'action :  1  
 2  
 3

(\*impacts visibles le jour de la visite)

Caractéristiques du secteur:	Impacts*		Causes d'impacts, remarques ....
	Env	S.P	
Equivalent habitants : ...			
Urbanisation : <input checked="" type="checkbox"/> bourg <input type="checkbox"/> hameau <input type="checkbox"/> diffuse			
Densité d'habitat : ...forte dans le bourg			
Assainissement Collectif:			
Réseau : <input type="checkbox"/> EU seul (1) <input type="checkbox"/> EP seul ou rien si bourg(2) <input checked="" type="checkbox"/> EU+EP (0)			0 / 2
Équipement : <input type="checkbox"/> Réseau sans STEP (3) <input checked="" type="checkbox"/> Réseau+STEP(0) (+ 1 à 3 suivant impact visuel*)			2 / 3
État global visuel station (si existante) : <input type="checkbox"/> 0 <input checked="" type="checkbox"/> 1			1 / 1
Impact* visible de la STEP (si existante) : <input checked="" type="checkbox"/> oui(3) <input type="checkbox"/> non(0)			Impact net à voir sur les 300 m de la plage
Distance habitat/ rejet (si existant) : ..... (+ 1 si impact*)			1 / 1
Résultats suivi AC : <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input checked="" type="checkbox"/> 3			3 / 3

0 / 13

2 ) Données milieu	
Cours d'eau:	
Zone à fonctionnement karstique : <input checked="" type="checkbox"/> oui(1) <input type="checkbox"/> non(0)	/ 1
Phénomènes d'à sec : <input type="checkbox"/> oui(1) <input checked="" type="checkbox"/> non(0)	0 / 1
Zone de : <input type="checkbox"/> perte(1) <input type="checkbox"/> résurgence(0)	- / 1
Données qualité disponibles : <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
Si oui, pb détecté par des analyses en période estivale: <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non	/ 3
Proximité habitat / cours d'eau : <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input checked="" type="checkbox"/> 2	2 / 2
Rejet:	
Type de rejet : <input checked="" type="checkbox"/> ponctuel <input type="checkbox"/> diffus (+ 1 à 3 si impact)	2 / 3
Impact* visuel aval du secteur : <input checked="" type="checkbox"/> oui(1 à 3) <input type="checkbox"/> non(0)	2 / 3
Milieu sensible:	
<input type="checkbox"/> zone naturelle <input type="checkbox"/> zone humide	
<input type="checkbox"/> PPR <input type="checkbox"/> karst <input type="checkbox"/> autres : .....	/ 3
0 / 17	
Total (/ 30)	

3) Données technico-administratives	
Redevance : <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
Raccordement réseau : <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
Présence station : <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
Niveau d'impératif : <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input checked="" type="checkbox"/> 3	

Note	<10	10-20	>20
Priorité d'action	3	2	1



Date de la visite : 28.8.06

Date de la visite : 28.8.06

Fiche terrain volet milieu

Références :  
 Lot N° : 3  
 Commune : CHAUZEN  
 Cours d'eau : ...  
 Référence Zone : ...  
 Nb d'habitations : ...

Références :  
 Lot N° : 3  
 Commune : CHAUZEN  
 Cours d'eau : ...  
 Référence Zone : ...  
 Nb d'habitations : ...

1) Données assainissement

Caractéristiques du secteur :	Impacts*		Causes d'impacts, remarques ....
	Env	S.P	
Equivalent habitants : ...			
Urbanisation : <input checked="" type="checkbox"/> bourg <input type="checkbox"/> hameau <input type="checkbox"/> diffuse			
Densité d'habitat : ...			
Assainissement Collectif:			
Réseau : <input checked="" type="checkbox"/> EU seul (1) <input type="checkbox"/> EP seul ou rien si bourg(2) <input type="checkbox"/> EU+EP (0)			
Équipement : <input type="checkbox"/> Réseau sans STEP (3) <input checked="" type="checkbox"/> Réseau+STEP(0) (+ 1 à 3 suivant impact visuel*)			(STEP Ruouws)
État global visuel station (si existante) : <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1			
Impact* visible de la STEP (si existante) : <input type="checkbox"/> oui(3) <input type="checkbox"/> non(0)			
Distance habitat/ rejet (si existant) : ..... (+ 1 si impact*)			
Résultats suivi AC : <input checked="" type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3			

1) Données assainissement

Caractéristiques du secteur :	Impacts*		Causes d'impacts, remarques ....
	Env	S.P	
Equivalent habitants : ...			
Urbanisation : <input type="checkbox"/> bourg <input checked="" type="checkbox"/> hameau <input type="checkbox"/> diffuse			
Densité d'habitat : ...			
Assainissement Collectif:			
Réseau : <input type="checkbox"/> EU seul (1) <input type="checkbox"/> EP seul ou rien si bourg(2) <input type="checkbox"/> EU+EP (0)			
Équipement : <input type="checkbox"/> Réseau sans STEP (3) <input type="checkbox"/> Réseau+STEP(0) (+ 1 à 3 suivant impact visuel*)			
État global visuel station (si existante) : <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1			
Impact* visible de la STEP (si existante) : <input type="checkbox"/> oui(3) <input type="checkbox"/> non(0)			
Distance habitat/ rejet (si existant) : ..... (+ 1 si impact*)			
Résultats suivi AC : <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3			

2) Données milieu

Cours d'eau:	
Zone à fonctionnement karstique : <input checked="" type="checkbox"/> oui(1) <input type="checkbox"/> non(0)	1/1
Phénomènes d'à sec : <input type="checkbox"/> oui(1) <input checked="" type="checkbox"/> non(0)	0/1
Zone de : <input type="checkbox"/> perte(1) <input type="checkbox"/> résurgence(0)	0/1
Données qualité disponibles : <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	0/3
Si oui, pb détecté par des analyses en période estivale : <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non	0/2
Proximité habitat / cours d'eau : <input checked="" type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2	0/2
Rejet:	
Type de rejet : <input type="checkbox"/> ponctuel <input checked="" type="checkbox"/> diffus (+ 1 à 3 si impact)	0/3
Impact* visuel aval du secteur : <input type="checkbox"/> oui(1 à 3) <input checked="" type="checkbox"/> non(0)	0/3
Milieu sensible:	
<input type="checkbox"/> zone naturelle <input type="checkbox"/> zone humide	
<input type="checkbox"/> PPR <input type="checkbox"/> karst <input type="checkbox"/> autres : .....	
	0/3
	1/17
	2
	Total (/ 30)

2) Données milieu

Cours d'eau:	
Zone à fonctionnement karstique : <input checked="" type="checkbox"/> oui(1) <input type="checkbox"/> non(0)	1/1
Phénomènes d'à sec : <input checked="" type="checkbox"/> oui(1) <input type="checkbox"/> non(0)	1/1
Zone de : <input checked="" type="checkbox"/> perte(1) <input type="checkbox"/> résurgence(0)	1/1
Données qualité disponibles : <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	0/3
Si oui, pb détecté par des analyses en période estivale : <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non	0/2
Proximité habitat / cours d'eau : <input checked="" type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2	0/2
Rejet:	
Type de rejet : <input type="checkbox"/> ponctuel <input checked="" type="checkbox"/> diffus (+ 1 à 3 si impact)	0/3
Impact* visuel aval du secteur : <input type="checkbox"/> oui(1 à 3) <input checked="" type="checkbox"/> non(0)	0/3
Milieu sensible:	
<input type="checkbox"/> zone naturelle <input type="checkbox"/> zone humide	
<input type="checkbox"/> PPR <input type="checkbox"/> karst <input type="checkbox"/> autres : .....	
	0/3
	3/17
	3
	Total (/ 30)

3) Données technico-administratives

Redevance : <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
Raccordement réseau : <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
Présence station : <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
	Niveau d'imperatif : <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input checked="" type="checkbox"/> 3
	Total (/ 30)

3) Données technico-administratives

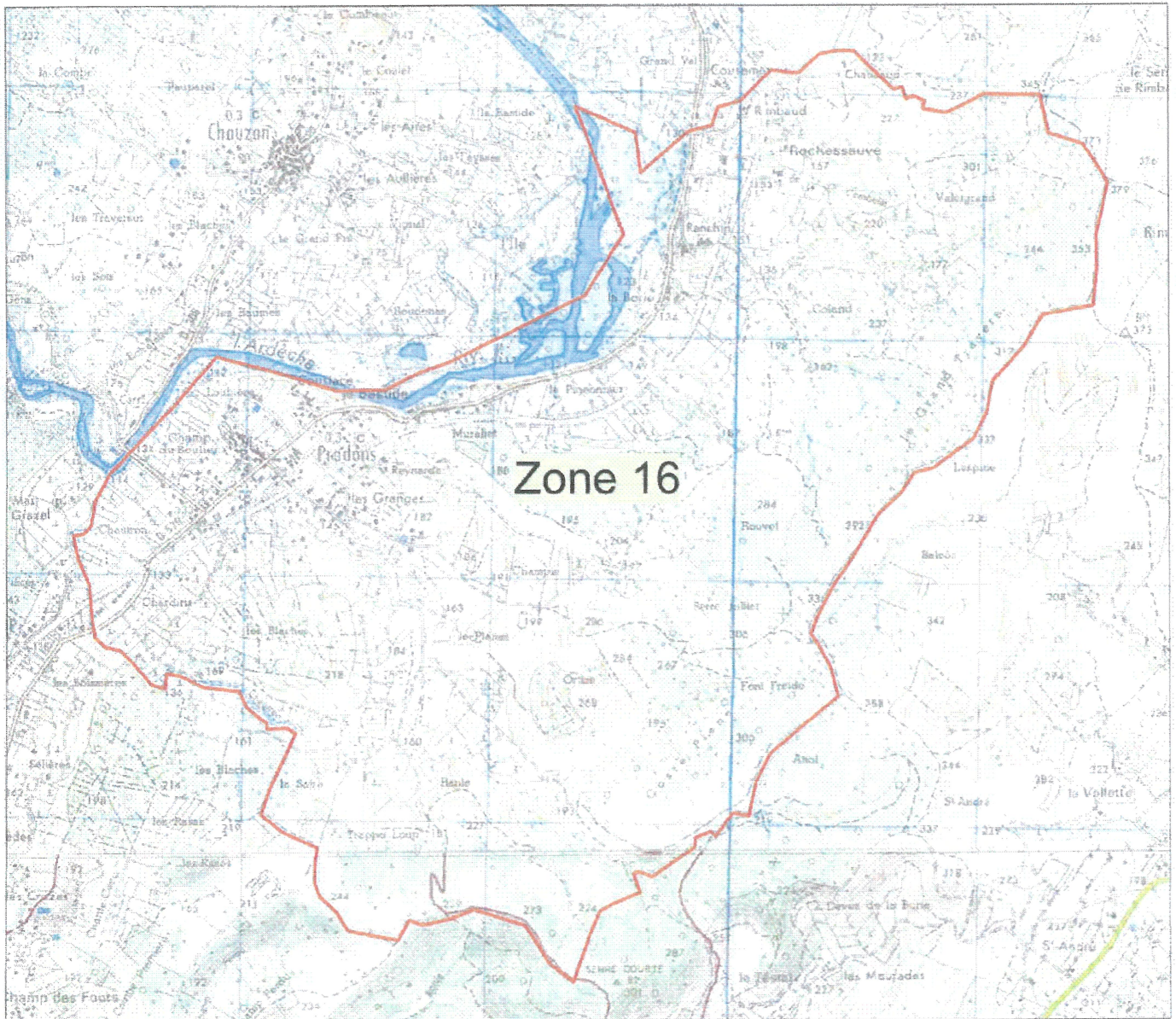
Redevance : <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non	
Raccordement réseau : <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non	
Présence station : <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non	
	Niveau d'imperatif : <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input checked="" type="checkbox"/> 3
	Total (/ 30)

Note	<10	10 - 20	>20
Priorité d'action	3	2	1

Note	<10	10 - 20	>20
Priorité d'action	3	2	1

# Pradons

échelle : 1/25000



— Limite zone



## Fiche terrain volet milieu

Date de la visite : 28.8.06

## Références :

Lot N° : ...3

Commune : .....P.RADONS.

Cours d'eau : .....l'Andèche.....

Référence Zone : .....16...

Nb d'habitations : 220 (dont 33 eu ANC)

(\*impacts visibles le jour de la visite)

Priorité d'action :  1  
 2  
 3

## 1) Données assainissement

Caractéristiques du secteur :	Impacts*		Causes d'impacts, remarques ....	
	Env	S.P		
Equivalent habitants : ...68				
Urbanisation : <input checked="" type="checkbox"/> bourg <input checked="" type="checkbox"/> hameau <input type="checkbox"/> diffuse				
Densité d'habitat : ...forte à faible				
<b>Assainissement Collectif:</b>				
Réseau : <input checked="" type="checkbox"/> EU seul (1) <input type="checkbox"/> EP seul ou rien si bourg(2) <input type="checkbox"/> EU+EP (0)				1/12
Équipement : <input type="checkbox"/> Réseau sans STEP (3) <input checked="" type="checkbox"/> Réseau+STEP(0) (+ 1 à 3 suivant impact visuel*)			STEP Ruoms	0/13
État global visuel station (si existante) : <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1				1/1
Impact* visible de la STEP (si existante): <input type="checkbox"/> oui(3) <input type="checkbox"/> non(0)				1/3
Distance habitat/ rejet (si existant) : ..... (+ 1 si impact*)				1/1
Résultats suivi AC : <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3				1/3

2/13

## 2) Données milieu

## Cours d'eau:

Zone à fonctionnement karstique : <input checked="" type="checkbox"/> oui(1) <input type="checkbox"/> non(0)				1/11
Phénomènes d'à sec : <input type="checkbox"/> oui(1) <input checked="" type="checkbox"/> non(0)				0/11
Zone de : <input type="checkbox"/> perte(1) <input type="checkbox"/> résurgence(0)				1/11
Données qualité disponibles : <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non			(rares)	
Si oui, pb détecté par des analyses en période estivale : <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non				0/13
Proximité habitat / cours d'eau : <input type="checkbox"/> 0 <input checked="" type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2				1/12

## Rejet:

Type de rejet : <input type="checkbox"/> ponctuel <input checked="" type="checkbox"/> diffus (+ 1 à 3 si impact)				0/13
Impact* visuel aval du secteur : <input type="checkbox"/> oui(1 à 3) <input checked="" type="checkbox"/> non(0)				0/13

## Milieu sensible:

<input type="checkbox"/> zone naturelle <input type="checkbox"/> zone humide				
<input type="checkbox"/> PPR <input type="checkbox"/> karst <input type="checkbox"/> autres : .....				1/13

2/17

Total (/ 30)

3

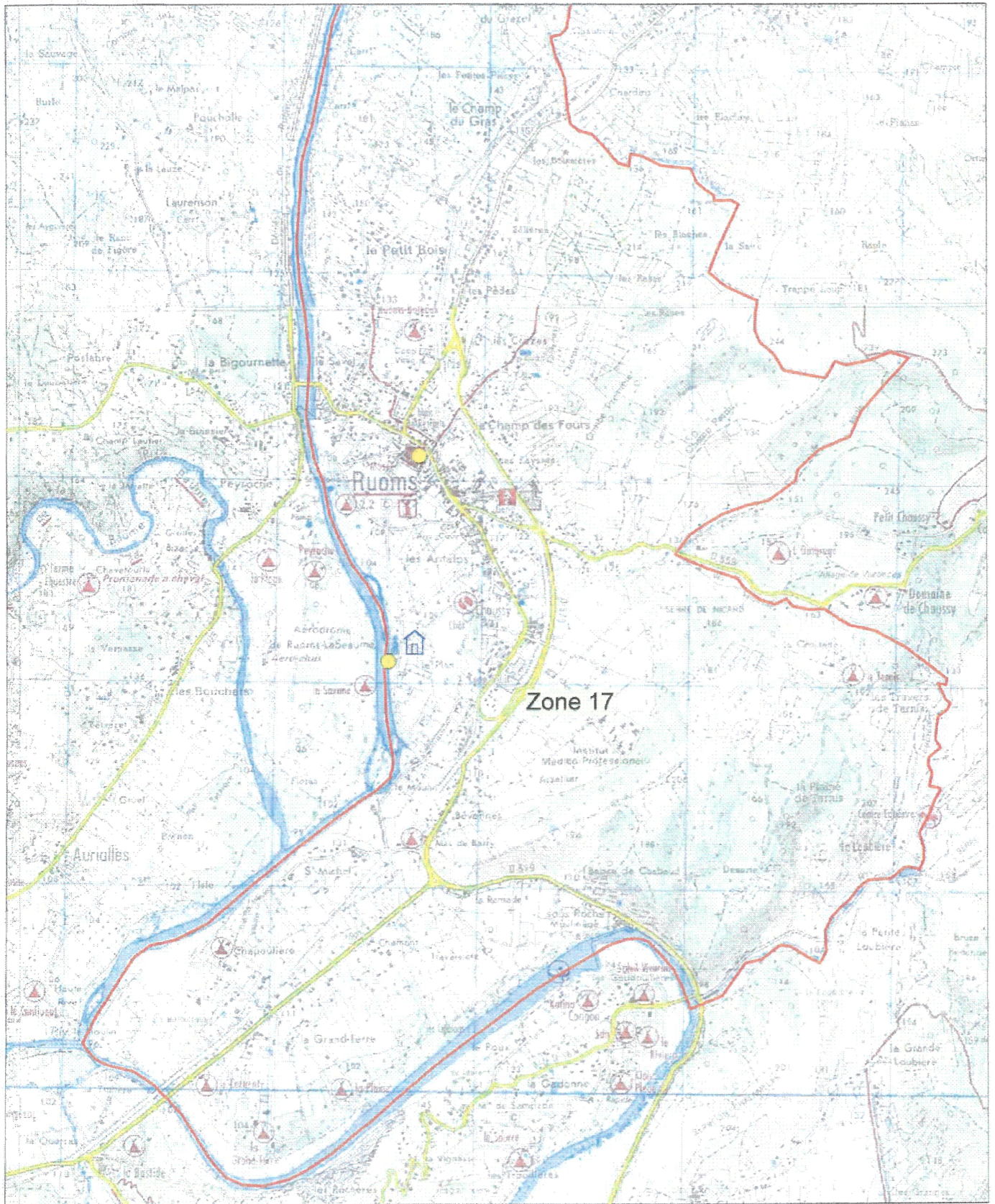
## 3) Données technico-administratives

Redevance : <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non				
Raccordement réseau : <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non			Niveau d'impératif : <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input checked="" type="checkbox"/> 3	
Présence station : <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non				




Note	<10	10 - 20	>20
Priorité d'action	3	2	1

# Ruoms

échelle : 1/25000



Zone 17

-  Impacts visibles
-  Station d'épuration
-  Limite zone



Fiche terrain volet milieu

Date de la visite : 28.8.06

Références :

Lot N° : ...3  
 Commune : .....R.U.O.M.S.....  
 Cours d'eau : .....Andèche.....  
 Référence Zone : ...17.....  
 Nb d'habitations : ..267 see ANC

Priorité d'action :  1  
 2  
 3

(\*impacts visibles le jour de la visite)

1) Données assainissement			
Caractéristiques du secteur :	Impacts*		Causes d'impacts, remarques ....
	Env	S.P	
Équivalent habitants : ..STEP: 6200 ANC et Campings: 3000			
Urbanisation : <input checked="" type="checkbox"/> bourg <input checked="" type="checkbox"/> hameau <input type="checkbox"/> diffuse			
Densité d'habitat : ...forte			
Assainissement Collectif:			
Réseau : <input type="checkbox"/> EU seul (1) <input type="checkbox"/> EP seul ou rien si bourg(2) <input checked="" type="checkbox"/> EU+EP (0)			0/2
Équipement : <input type="checkbox"/> Réseau sans STEP (3) <input checked="" type="checkbox"/> Réseau+STEP(0) (+ 1 à 3 suivant impact visuel*)	X	X	dans bourg jonction EU-EP 2/3
État global visuel station (si existante) : <input type="checkbox"/> 0 <input checked="" type="checkbox"/> 1			1/1
Impact* visible de la STEP (si existante): <input checked="" type="checkbox"/> oui(3) <input type="checkbox"/> non(0)	X		2/3
Distance habitat/ rejet (si existant) : >100m. (+ 1 si impact*)			0/1
Résultats suivi AC : <input checked="" type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3			1/3

6/13

2) Données milieu			
Cours d'eau:			
Zone à fonctionnement karstique : <input checked="" type="checkbox"/> oui(1) <input type="checkbox"/> non(0)			1/1
Phénomènes d'à sec : <input type="checkbox"/> oui(1) <input checked="" type="checkbox"/> non(0)			0/1
Zone de : <input type="checkbox"/> perte(1) <input type="checkbox"/> résurgence(0)			-1/1
Données qualité disponibles : <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non			
Si oui, pb détecté par des analyses en période estivale : <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non			1/3
Proximité habitat / cours d'eau : <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input checked="" type="checkbox"/> 2			2/2 (campings)
Rejet:			
Type de rejet : <input checked="" type="checkbox"/> ponctuel <input checked="" type="checkbox"/> diffus (+ 1 à 3 si impact)			2/3 campings
Impact* visuel aval du secteur : <input type="checkbox"/> oui(1 à 3) <input type="checkbox"/> non(0)			2/3
Milieu sensible:			
<input type="checkbox"/> zone naturelle <input type="checkbox"/> zone humide			
<input type="checkbox"/> PPR <input checked="" type="checkbox"/> karst <input type="checkbox"/> autres : .....			1/3

9/17

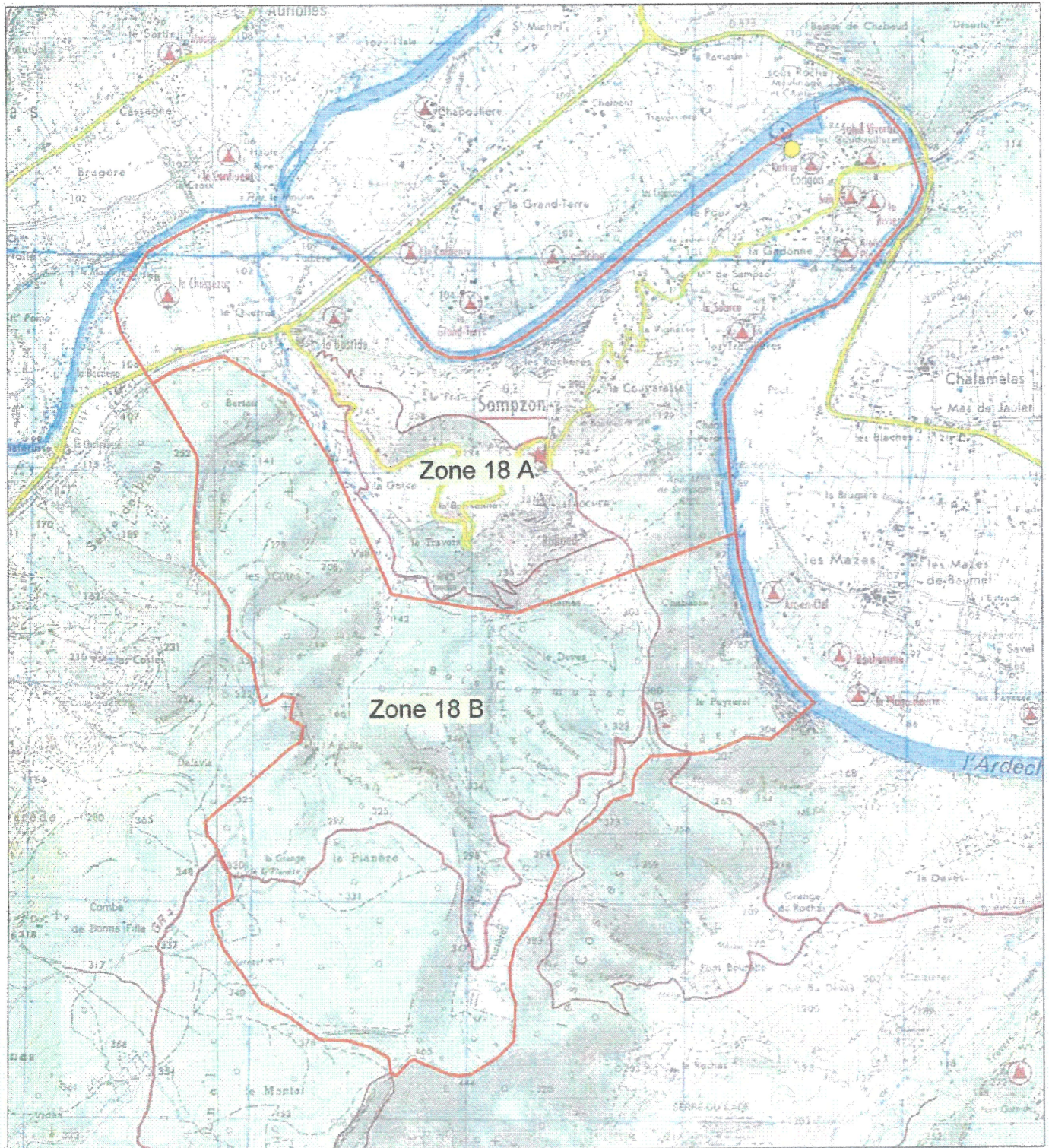
Total (/ 30) 15

3) Données technico-administratives	
Redevance : <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Niveau d'impératif : <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3
Raccordement réseau : <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
Présence station : <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	

Note	<10	10 - 20	>20
Priorité d'action	3	2	1

# Sampzon

échelle : 1/25000



● Impact visible  
— Limites zones

Fiche terrain volet milieu

Date de la visite : 28.8.06

Références :  
 Lot N° : 3  
 Commune : ..... SAMRZON  
 Cours d'eau : ..... l. Andeche  
 Référence Zone : ..... 18A  
 Nb d'habitations : ..... 174

Priorité d'action :  1  
 2  
 3

(\*impacts visibles le jour de la visite)

1) Données assainissement		Impacts*	Causes d'impacts, remarques ....
Caractéristiques du secteur :			
Equivalent habitants : ... 383			
Urbanisation : <input checked="" type="checkbox"/> bourg <input checked="" type="checkbox"/> hameau <input type="checkbox"/> diffuse			
Densité d'habitat : ... forte			
Assainissement Collectif:			
Réseau : <input type="checkbox"/> EU seul (1) <input checked="" type="checkbox"/> EP seul ou rien si bourg(2) <input type="checkbox"/> EU+EP (0)			/ 2
Équipement : <input type="checkbox"/> Réseau sans STEP (3) <input type="checkbox"/> Réseau+STEP(0) (+ 1 à 3 suivant impact visuel*)			/ 3
État global visuel station (si existante) : <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1			/ 1
Impact* visible de la STEP (si existante) : <input type="checkbox"/> oui(3) <input type="checkbox"/> non(0)			/ 3
Distance habitat/ rejet (si existant) : ..... (+ 1 si impact*)			/ 1
Résultats suivi AC : <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3			/ 3

2) Données milieu		Cours d'eau:	Total (/ 30)
Zone à fonctionnement karstique : <input checked="" type="checkbox"/> oui(1) <input type="checkbox"/> non(0)			
Phénomènes d'à sec : <input type="checkbox"/> oui(1) <input checked="" type="checkbox"/> non(0)			0/1
Zone de : <input type="checkbox"/> perte(1) <input checked="" type="checkbox"/> résurgence(0)			1/1
Données qualité disponibles : <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non			0/3
Si oui, pb détecté par des analyses en période estivale : <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non			1/2
Proximité habitat / cours d'eau : <input type="checkbox"/> 0 <input checked="" type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2			1/2
Rejet:			
Type de rejet : <input checked="" type="checkbox"/> ponctuel <input checked="" type="checkbox"/> diffus (+ 1 à 3 si impact)			2/3
Impact* visuel aval du secteur <input checked="" type="checkbox"/> oui(1 à 3) <input type="checkbox"/> non(0)			2/3
Milieu sensible:			
<input type="checkbox"/> zone naturelle <input type="checkbox"/> zone humide			0/3
<input type="checkbox"/> PPR <input checked="" type="checkbox"/> karst <input type="checkbox"/> autres : .....			6/17
Redevance : <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non			7
Raccordement réseau : <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non			
Présence station : <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non			

3) Données technico-administratives

Niveau d'imperatif :  1  2  3

Note	<10	10-20	>20
Priorité d'action	3	2	1

Fiche terrain volet milieu

Date de la visite : 28.8.06

Références :  
 Lot N° : ... 3  
 Commune : ..... SAMRZON  
 Cours d'eau : ..... l. Andeche  
 Référence Zone : ..... 18.B  
 Nb d'habitations : ..... 20

Priorité d'action :  1  
 2  
 3

(\*impacts visibles le jour de la visite)

1) Données assainissement		Impacts*	Causes d'impacts, remarques ....
Caractéristiques du secteur :			
Equivalent habitants : ...			
Urbanisation : <input type="checkbox"/> bourg <input type="checkbox"/> hameau <input checked="" type="checkbox"/> diffuse			
Densité d'habitat : ..... diffuse			
Assainissement Collectif:			
Réseau : <input type="checkbox"/> EU seul (1) <input type="checkbox"/> EP seul ou rien si bourg(2) <input type="checkbox"/> EU+EP (0)			/ 2
Équipement : <input type="checkbox"/> Réseau sans STEP (3) <input type="checkbox"/> Réseau+STEP(0) (+ 1 à 3 suivant impact visuel*)			/ 3
État global visuel station (si existante) : <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1			/ 1
Impact* visible de la STEP (si existante) : <input type="checkbox"/> oui(3) <input type="checkbox"/> non(0)			/ 3
Distance habitat/ rejet (si existant) : ..... (+ 1 si impact*)			/ 1
Résultats suivi AC : <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3			/ 3

2) Données milieu		Cours d'eau:	Total (/ 30)
Zone à fonctionnement karstique : <input type="checkbox"/> oui(1) <input type="checkbox"/> non(0)			
Phénomènes d'à sec : <input type="checkbox"/> oui(1) <input type="checkbox"/> non(0)			1/1
Zone de : <input type="checkbox"/> perte(1) <input type="checkbox"/> résurgence(0)			1/1
Données qualité disponibles : <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non			1/3
Si oui, pb détecté par des analyses en période estivale : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non			1/2
Proximité habitat / cours d'eau : <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2			1/2
Rejet:			
Type de rejet : <input type="checkbox"/> ponctuel <input type="checkbox"/> diffus (+ 1 à 3 si impact)			1/3
Impact* visuel aval du secteur : <input type="checkbox"/> oui(1 à 3) <input type="checkbox"/> non(0)			1/3
Milieu sensible:			
<input type="checkbox"/> zone naturelle <input type="checkbox"/> zone humide			1/3
<input type="checkbox"/> PPR <input checked="" type="checkbox"/> karst <input type="checkbox"/> autres : .....			1/7
Redevance : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non			
Raccordement réseau : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non			
Présence station : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non			

3) Données technico-administratives

Niveau d'imperatif :  1  2  3

Note	<10	10-20	>20
Priorité d'action	3	2	1



Photo N° : 10  
Lot : 3  
Commune : Balazuc  
Zone : 13 B

Rejet EU en aval du bourg



Photo N° : 11  
Lot : 3  
Commune : Labeaume  
Zone : 15 B

Impact visuel rejet step



Photo N° : 12  
Lot : 3  
Commune : Ruoms  
Zone : 17

Impact visuel rejet step



Photo N° : 13,14 et 15  
Lot : 3  
Commune : Ruoms  
Zone : 17



Problème entre les réseaux  
d'EU et d'EP



RUOMS

Localisation photos 13, 14, 15

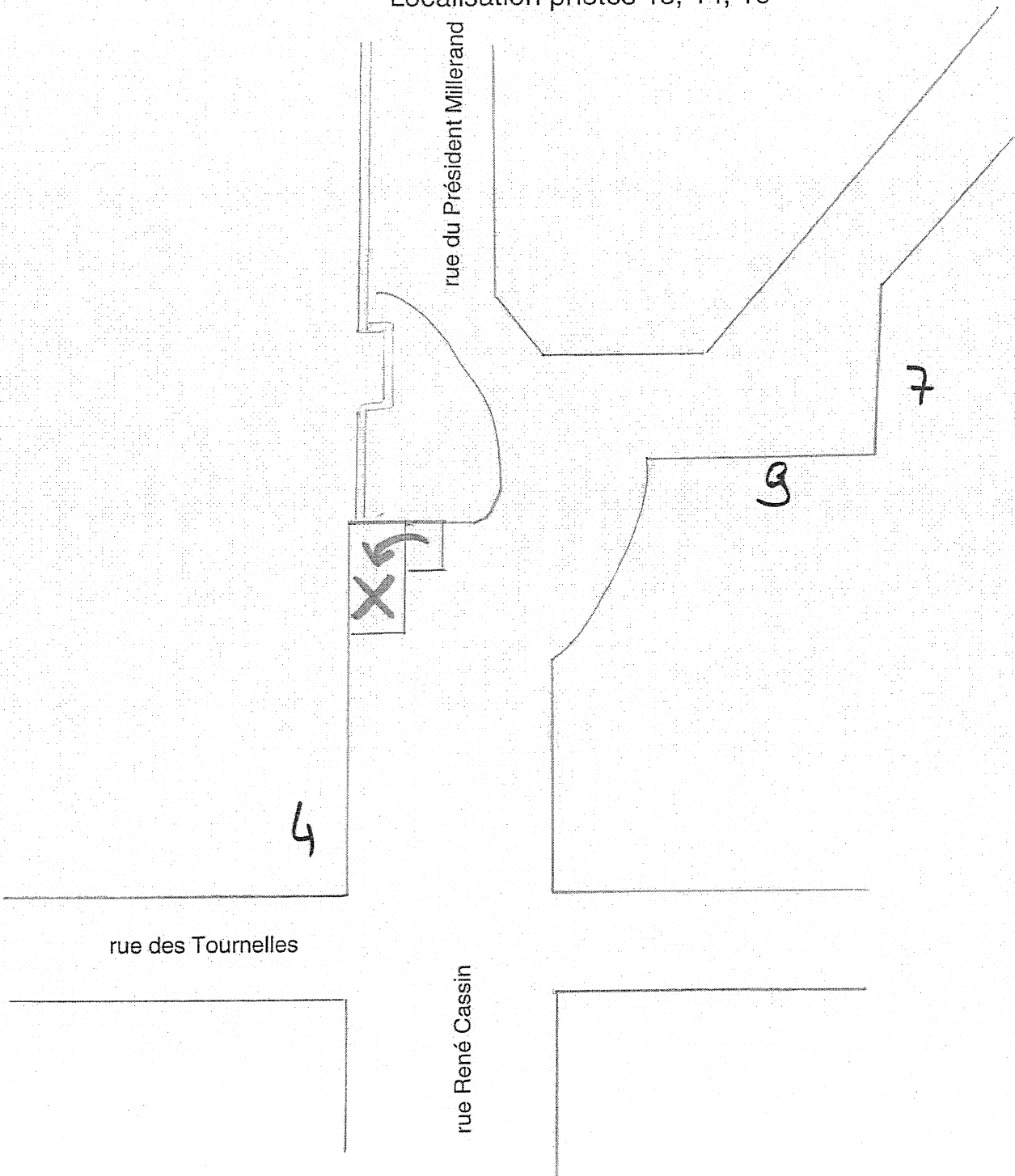




Photo N° : 16  
Lot : 3  
Commune : Sampzon  
Zone : 18 A

Impact visuel en aval des  
campings

**ANNEXE 3 :**

Plan d'ensemble du bassin  
« Moyenne Vallée de l'Ardèche »